Nations Unies S/PV.6847



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6847e séance

Lundi 15 octobre 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Rosenthal	(Guatemala)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Khan
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

12-54723 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, du Brésil, du Canada, des Émirats arabes unis, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'Islande, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Kirghizstan, du Liban, de la Malaisie, de la Norvège, du Qatar, de la République arabe syrienne, de Sri Lanka, de la Tunisie, de la Turquie, de la République bolivarienne du Venezuela et du Viet Nam à participer à la présente séance.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 12 octobre 2012, qui sera publiée sous la cote S/2012/762 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le lundi 15 octobre 2012 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la présente séance conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Alors que le monde a le regard tourné avec préoccupation sur d'autres parties du Moyen-Orient, le conflit israélo-palestinien prend une direction dangereuse qu'il convient d'éviter. Les deux parties maintiennent leur attachement rhétorique à une paix négociée. Néanmoins, les réalités latentes sur le terrain et l'impasse diplomatique dépeignent une situation plus inquiétante. L'attachement déclaré à une solution des deux États ne se traduit pas par l'adoption de mesures tangibles en vue d'une reprise du dialogue sur les questions de fond non réglées, et ceci doit vivement préoccuper le Conseil.

Nous avons entendu le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas réitérer ces intentions devant l'Assemblée générale le 27 septembre (voir A/67/PV.12). Dans le même temps, invoquant l'absence de processus politique, le Président Abbas a annoncé son intention de demander une réévaluation du statut de la Palestine au rang d'État observateur non membre et a engagé des consultations initiales à cette fin – démarche qu'Israël rejette comme étant unilatérale et constituant un obstacle à la reprise des négociations. Nous espérons que ce problème pourra être réglé de manière constructive, et nous rappelons à chacun qu'une solution des deux États négociée, à laquelle adhèrent les deux dirigeants, doit demeurer la priorité absolue. Nous craignons cependant que la porte que nous devons franchir pour réaliser cette solution ne se referme devant nos yeux.

La réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens du 23 septembre a mis l'accent sur la grave crise financière que traverse l'Autorité palestinienne du fait de la conjugaison des déficits de recettes intérieures, de recettes fiscales et de contributions des donateurs. Dans son message, le Secrétaire général a réitéré la position de l'ONU, à savoir que la vision de la solution des deux États et les progrès institutionnels de l'Autorité palestinienne sont des éléments clefs de la stabilité. Je renouvelle aujourd'hui son appel tendant à ce que nous préservions ces progrès et garantissions la viabilité fiscale de l'Autorité palestinienne en l'aidant à combler ses déficits de financement immédiats. Comme nous l'avons déclaré auparavant, tous les États qui appuient verbalement le peuple palestinien peuvent montrer leur engagement de manière tangible en offrant une aide financière qui permettra de fournir des emplois, des services et des garanties de sécurité au peuple palestinien.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. À la date du 11 octobre, l'Autorité palestinienne n'avait pas encore fixé la date du versement des salaires des fonctionnaires pour le mois de septembre. Si les contributions versées récemment par l'Iraq, l'Arabie saoudite, le Japon, les Pays-Bas et la France sont à saluer, elles ne sont pas suffisantes. Une injection prévisible et immédiate de fonds supplémentaires est nécessaire afin de financer le déficit, dont il est actuellement prévu qu'il atteindra 1,3 milliard de dollars d'ici la fin de l'année.

Le Comité spécial de liaison a également demandé à Israël de favoriser la croissance durable de l'économie palestinienne en adoptant de nouvelles mesures pour faciliter la circulation des biens et des personnes, le développement, les échanges commerciaux et les exportations à Gaza et en Cisjordanie, y compris dans la zone C et à Jérusalem-Est. Ces mesures doivent notamment contribuer à une meilleure planification des initiatives concernant les communautés palestiniennes, ainsi qu'au développement des infrastructures sociéconomiques, par exemple par un appui au secteur agricole dans la zone C – une zone indispensable à la continuité territoriale de la Cisjordanie et à la viabilité d'un futur État palestinien.

L'ONU se félicite que le Gouvernement israélien ait récemment approuvé l'ouverture de 15 écoles et centres de santé dans la + zone C, et elle espère qu'il en ira de même concernant les 32 plans-cadres présentés aux autorités israéliennes. Les indications selon lesquelles les plans concernant six localités palestiniennes pourraient bientôt être publiés pour être soumis à un accord final sont également encourageantes. Pourtant, il demeure essentiel de poursuivre cette progression pour répondre aux besoins de planification de plus de 200 communautés palestiniennes situées dans la zone C.

La violence et les autres sources de tension sur le terrain font qu'il est extrêmement difficile de sortir de l'impasse politique. Nous demeurons préoccupés par les conditions de sécurité en Cisjordanie. Vingt-neuf incidents impliquant des actes de violence commis par des colons ont fait 10 blessés palestiniens et ont causé des dégâts matériels. L'abbaye de la Dormition, à Jérusalem-Est, a été profanée par des graffiti dans le cadre d'actes dits « du prix à payer ».

La saison annuelle de cueillette des olives, qui vient de commencer, est un événement économique, social et culturel important pour les Palestiniens. Néanmoins, ces dernières années, l'armée israélienne a limité l'accès des agriculteurs palestiniens aux oliveraies qui se trouvent près des colonies afin d'éviter tout risque de violence. Fait particulièrement inquiétant, depuis le début de l'année, environ 7 000 oliviers appartenant à des Palestiniens ont été détruits ou endommagés ou leurs olives ont été cueillies par des colons israéliens. Nous notons que le 4 octobre, la police israélienne a arrêté trois colons soupçonnés d'avoir participé à des actes dits « du prix à payer ». Nous demandons instamment au Gouvernement israélien de mettre en place des mesures efficaces pour lutter contre ces actes en vue de la prochaine récolte et, plus généralement, de demander des comptes aux responsables d'actes de violence.

Les activités de colonisation se sont poursuivies. Il convient de noter que les habitants de l'avant-poste de Migron ont été évacués vers une colonie située à proximité et qu'il est maintenant utilisé par les Forces de défense israéliennes (FDI). La position de l'ONU demeure que la construction de colonies dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, que ce soit sur des terrains privés ou non, est illégale au regard du droit international et contraire aux obligations d'Israël au titre de la Feuille de route, et qu'il convient d'y mettre un terme.

À cinq reprises entre le 27 septembre et le 7 octobre, des extrémistes israéliens ont pénétré sur l'esplanade du Mont du Temple/de Haram al-Charif avec l'intention de célébrer des rites religieux. Les affrontements avec des fidèles musulmans ont fait cinq blessés palestiniens, et les forces israéliennes ont arrêté un certain nombre de Palestiniens et d'Israéliens pour violation de la réglementation relative aux visites et trouble à l'ordre public. De même, le 4 octobre, plus de 1 000 Israéliens ont pénétré dans la tombe de Joseph, près de Naplouse, pour y célébrer des rites religieux. En dépit des mesures de coordination mises en place au préalable, cette manifestation a provoqué des affrontements avec des Palestiniens. Le statut de Jérusalem et la question des sites religieux sont des problèmes sensibles qui ne seront réglés pleinement que dans le cadre des négociations sur le statut final. Dans l'intervalle, nous prions toutes les parties de faire preuve de retenue et de préserver le caractère sacré des sites religieux.

À titre de comparaison, les attaques menées par des Palestiniens contre des Israéliens ont augmenté au cours de la période considérée. Quatre Israéliens ont été blessés et des dégâts matériels sont à déplorer. Quatre incidents de jets de pierres et de cocktails Molotov sur des véhicules israéliens ont été enregistrés en Cisjordanie. Le 10 octobre, un Israélien a été blessé à l'arme blanche près de la colonie de Gush Etzion par un Palestinien, qui a ensuite été arrêté par les FDI.

Citant des considérations de sécurité, les Forces de défense israéliennes avaient effectué à la date du 9 octobre 226 opérations en Cisjordanie occupée, dans lesquelles 87 Palestiniens ont été blessés et 182 arrêtés. Le 25 septembre,

les forces israéliennes ont découvert une cache d'armes près de Hébron. Des affrontements quasi quotidiens ont été signalés entre les forces israéliennes et les Palestiniens au poste de contrôle de Qalandiya. La plupart des personnes blessées l'ont été pendant des manifestations palestiniennes, organisées notamment pour protester contre la barrière de séparation, dont le tracé s'écarte de la Ligne verte en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (voir A/ES-10/273). Je tiens à rappeler que le droit de manifester pacifiquement doit être respecté et que toutes les manifestations doivent rester strictement non violentes.

Des manifestations ont également eu lieu le 2 octobre en protestation contre le sort réservé aux grévistes de la faim palestiniens incarcérés dans des prisons israéliennes. L'ONU continue d'appeler à un règlement raisonnable de ces affaires et rappelle sa position, à savoir que le recours aux détentions administratives doit être exceptionnel et de courte durée.

Les forces de sécurité palestiniennes ont continué de s'efforcer de maintenir l'ordre public en Cisjordanie. Entre le 18 et le 19 septembre, elles ont procédé dans toute la Cisjordanie à 57 arrestations d'activistes affiliés au Hamas, ce qui a permis de découvrir, le 23 septembre, un abri souterrain fortifié dans le village d'Urif, près de Naplouse.

Les élections palestiniennes locales sont prévues le 20 octobre. La Commission électorale centrale palestinienne s'est attelée aux préparatifs de ce scrutin conformément à la législation sur les élections locales et au calendrier. Environ 4 700 candidats, dont près d'un quart de femmes, ont été désignés et la campagne électorale a débuté le 6 octobre. Les élections se tiendront seulement en Cisjordanie, car les autorités de fait de Gaza n'ont pas permis à la Commission électorale centrale de procéder à l'inscription des électeurs et aux préparatifs électoraux connexes à Gaza. Parallèlement, en Israël, le Premier Ministre israélien, M. Nétanyahou, a récemment annoncé qu'il présenterait un projet de loi visant à dissoudre la Knesset en préparation d'élections anticipées.

Dans la bande de Gaza, des éruptions de violence sporadiques ont été signalées pendant la période à l'examen. Elles ont donné lieu dans un cas à une grave escalade, le 7 octobre, lorsqu'un raid aérien israélien a tué un activiste présumé et en a gravement blessé un autre ainsi que huit civils. Une cinquantaine de tirs de roquettes et de mortiers ont été effectués depuis Gaza sur Israël le jour suivant. Une autre grave escalade de la violence s'est produite le week-end dernier, le 13 octobre, à l'occasion d'un raid aérien israélien dans lequel un dirigeant salafiste et son adjoint ont été tués, et deux civils blessés. Hier, deux frappes aériennes israéliennes ont causé la mort de trois activistes palestiniens, tandis que trois autres ont été blessés, dont deux gravement. Au total, ce sont 72 roquettes et mortiers qui ont été tirés sur Israël pendant la période à l'examen, avec à la clef quelques dégâts matériels. Pendant la même période, les forces israéliennes ont effectué trois incursions ainsi que 11 frappes sur Gaza, qui ont entraîné la mort de huit activistes palestiniens présumés et d'un civil et blessé 5 activistes palestiniens et 17 civils, dont 4 enfants. Ce dernier épisode en date démontre la précarité persistante de la situation à Gaza et met en lumière la vulnérabilité de la population civile. Nous continuons de condamner toutes les attaques à la roquette effectuées depuis Gaza sur Israël. Les autorités de fait ont la responsabilité d'empêcher toutes ces attaques de se produire et d'y mettre fin. Nous exhortons également Israël à faire preuve de la plus grande retenue.

Nous devons tous œuvrer à rétablir le calme et à obtenir la levée du régime de bouclage et la fin de la division entre Palestiniens. Il n'y a hélas pas de nouveaux progrès à signaler dans le sens de la fin de cette division.

La levée du régime de bouclage, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, ainsi que le relèvement de Gaza et sa croissance économique à long terme demeurent les objectifs fondamentaux de l'ONU. À cet égard, nous prenons note du transfert récent d'une commande de fournitures scolaires de Gaza à la Cisjordanie, qui avait été demandé par l'Autorité palestinienne. Le 19 septembre, le Programme alimentaire mondial (PAM) a transporté vers la Cisjordanie 1,2 million de barres nutritives fortifiées aux dates, produites à Gaza, dans le cadre de sa campagne en faveur des repas scolaires en Cisjordanie. C'est la première livraison de ce type en cinq ans entre Gaza et la Cisjordanie. Ce sont là des mesures positives sur la voie du rétablissement des échanges commerciaux vers la Cisjordanie. Toutefois, il faut faire davantage. Outre qu'elle permettrait la croissance du secteur privé, une levée des restrictions portant sur les entrées d'agrégats, de barres de fer et de ciment fournirait une source de revenus supplémentaires à l'Autorité palestinienne.

En attendant, il convient d'assurer un flux continu d'octrois de permis pour les travaux nécessitant des articles à double usage. Nous nous félicitons de l'aval donné récemment par le Gouvernement israélien à de nouveaux projets d'une valeur de 38 millions de dollars, y compris des écoles, des abris et des infrastructures de retraitement des déchets solides, qui portent à 400 millions de dollars le montant total des travaux nécessitant des matériaux soumis à autorisation qui ont été mis en œuvre par l'ONU depuis mai 2010.

Pour ce qui est du reste de la région, les tensions survenues à la frontière israélo-égyptienne ont suscité des préoccupations après que, le 21 septembre, trois terroristes

ont attaqué une position des FDI à la frontière du Sinaï et ont été tués dans l'échange de coups de feu qui a suivi. Un soldat des FDI a également été tué et un autre grièvement blessé.

Un fait nouveau dont il y a lieu de se préoccuper s'est produit le 6 octobre avec l'incursion, dans l'espace aérien israélien du nord du Néguev, d'un drone qui a été abattu par les forces israéliennes. Le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a depuis revendiqué la responsabilité de cet incident. Nous notons que, dans le cadre de propos dont se sont fait l'écho les médias libanais, le Ministre des affaires étrangères libanais, Adnan Mansour, a déclaré que « le Liban assumera certainement la responsabilité de cet acte récent du Hezbollah, en raison de l'affrontement du pays avec Israël ».

Le conflit en Syrie, qui entre maintenant dans son vingtième mois, a atteint de nouveaux sommets de violence et de barbarie tout à fait abominables. Les estimations disponibles, que l'ONU n'est pas en mesure de vérifier, chiffrent à plus de 30 000 le nombre de personnes tuées. Les villes et villages syriens, dont certains font partie de notre patrimoine mondial, se transforment en gravats, et des trésors archéologiques ont été pillés et détruits. Toute cette violence crée un terreau fertile pour le terrorisme et tous types d'agissements criminels. Les violations des droits de l'homme, y compris les détentions arbitraires, les tortures et les exécutions sommaires, se poursuivent sans relâche. Au nombre de ces violations, citons le maintien en captivité par l'opposition armée des pèlerins iraniens enlevés en août. Les voix qui s'élevaient, avec tant de fierté, l'année dernière, dans les manifestations pacifiques, ont été noyées par le tumulte des combats.

Les prévisions de longue date selon lesquelles le conflit pourrait déborder ses frontières sont en train de se réaliser, comme le montrent l'escalade récente le long de la frontière syro-turque, les tirs d'armes légères dans le Golan occupé, les échanges de tirs au nord du Liban ainsi que la multiplication des propos belliqueux de part et d'autre. Le Secrétaire général a exprimé son inquiétude face à la montée des tensions entre la Syrie et la Turquie suite à une vague de bombardements transfrontières qui ont causé la mort de plusieurs ressortissants turcs, y compris des enfants. Il a appelé le Gouvernement syrien à respecter pleinement l'intégrité territoriale de ses voisins et toutes les parties concernées à renoncer à l'usage de la violence et à faire preuve de la plus grande retenue.

Le Secrétaire général a fait part de sa très vive préoccupation face à la poursuite de la militarisation du conflit. Il a exhorté le Gouvernement syrien à déclarer un cessez-le-feu qui devra être imité par les groupes armés de l'opposition. Pour que ces efforts soient couronnés de succès, il faut que tous, collectivement, en Syrie, dans la région et au-delà y participent. Tous les gouvernements doivent cesser de fournir armes et appui militaire à une quelconque des parties au conflit, d'autant qu'il est probable que certains violent la résolution 1747 (2007) du Conseil de sécurité. Avec toutes les destructions et tous les morts déjà enregistrés en Syrie, il est évident qu'il n'y a pas de règlement militaire au conflit – et si l'une des parties venait à gagner par la voie des armes, le coût de cette victoire serait tel qu'il est fort peu probable qu'elle conduise à une solution durable qui respecte la volonté du peuple syrien.

Notre priorité reste de trouver une solution politique et le Représentant spécial conjoint Lakhdar Brahimi s'efforce d'y parvenir. Le Conseil a pu entendre son analyse de la situation il y a trois semaines. Il est de retour dans la région en ce moment même. Animé par un fort sentiment d'urgence, il poursuit ses discussions et essaie de trouver la voie qui mènera à une solution pacifique. À l'occasion de la tournée qu'il a entreprise ces jours-ci et qui l'a déjà mené en Égypte, en Arabie saoudite, en Turquie, en Iraq et en Iran, il n'a de cesse de réitérer l'appel à un cessez-le-feu et à la fin des transferts d'armes aux parties, quelles qu'elles soient, lancé par le Secrétaire général.

Malgré l'insécurité croissante et des difficultés importantes sur le terrain, l'ONU continue d'accroître ses livraisons d'aide. Nous devons insister auprès de toutes les parties pour qu'elles permettent un accès humanitaire sans entrave. À l'approche de l'hiver, nous sommes très préoccupés de voir que les réponses à nos appels de fonds demeurent très insuffisantes. Au 11 octobre, le plan d'action humanitaire révisé de l'ONU pour la Syrie de 348 millions de dollars n'était financé qu'à 40%. Nous exhortons les donateurs à contribuer plus généreusement pour répondre aux besoins croissants de plus de 2,5 millions de civils en Syrie, dont 1,2 million de personnes déplacées; chiffres qui augmentent chaque jour. Nous avons également besoin de toute urgence de ressources pour les plus de 330 000 réfugiés en Turquie, en Jordanie, au Liban et en Iraq.

Il est important de maintenir le calme dans la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), où l'on risque d'assister à une recrudescence des tensions, comme le montrent plusieurs incidents touchant à la sécurité survenus depuis notre dernier exposé. Le 27 septembre, la FNUOD a observé un échange d'armes sur le territoire syrien entre groupes ayant traversé la frontière avec le Liban. Plusieurs incidents meurtriers entre des éléments armés libanais et les forces de sécurité syriennes ont également été signalés par la FNUOD dans sa zone d'opérations, les 20 et 29 septembre.

Enfin, le 9 octobre 2012, dans la partie nord de la zone de limitation, des soldats des Forces armées arabes syriennes ont tiré sur deux membres du Groupe d'observateurs au Golan qui se trouvaient à bord d'un véhicule portant clairement l'insigne des Nations Unies. Les autorités syriennes en ont été informées et enquêtent sur l'incident. Par ailleurs, bien que la situation dans le Golan syrien occupé soit demeurée relativement stable, la République arabe syrienne a envoyé une lettre officielle dans laquelle elle se plaignait de plusieurs incidents, notamment le fait que plusieurs enfants syriens ont été blessés dans l'explosion d'une mine le 4 octobre.

Bien qu'il ait réussi à contenir le regain d'incidents de sécurité et de tensions observé au cours de l'été, le Liban continue d'être dangereusement exposé au risque de débordement du conflit syrien. Les zones limitrophes avec la Syrie restent instables et il y a régulièrement des tirs d'artillerie de part et d'autre de la frontière, notamment à proximité des villages libanais dans la région d'Akkar située dans le nord du pays, certains obus atterrissant à plusieurs kilomètres de la frontière. L'Armée libanaise a affirmé qu'elle ne permettra à aucune partie d'utiliser le territoire libanais pour entraîner le pays dans la spirale de tensions qui secoue son voisin et elle s'est dite déterminée à réagir à toute violation du territoire libanais.

Toutefois, nous continuons de recevoir des rapports faisant état de contrebande d'armes à la frontière. Le 25 septembre, par exemple, un camion rempli d'armes et d'équipement militaire a été intercepté par les Forces armées libanaises alors qu'il était en route vers la frontière libano-syrienne. Par ailleurs, suite à la libération, le 25 septembre, d'un deuxième membre du groupe de pèlerins libanais enlevés en Syrie en mai, il reste encore neuf personnes captives.

Nous sommes gravement préoccupés par les récents rapports suggérant que des forces politiques libanaises appuieraient les parties au conflit en Syrie. En outre, l'explosion d'un dépôt d'armes survenue le 3 octobre dans la ville d'Al-Nabi Chit dans la vallée de la Bekaa, qui a tué trois activistes du Hezbollah et blessé plusieurs autres personnes, nous a également rappelé le risque posé par la présence d'armes entre les mains d'acteurs non étatiques.

L'opinion publique libanaise est fortement divisée au sujet des événements en Syrie. Dans ce contexte, il est d'autant plus important que le Gouvernement et les dirigeants politiques libanais de toute obédience continuent d'œuvrer à préserver l'unité et la stabilité du Liban. Nous nous félicitons que le Premier Ministre Mikati ait réaffirmé le 27 septembre devant l'Assemblée générale que la politique libanaise consistait à se dissocier des événements syriens (voir A/67/PV.14). Nous espérons aussi que le Hezbollah qui fait partie du Gouvernement respectera aussi pleinement cette politique de dissociation.

Nous nous félicitons également de l'initiative prise le 20 septembre par le Président Sleiman, dans le cadre du dialogue national, de présenter une première ébauche d'une stratégie de défense nationale, y compris à l'égard des armes détenues par le Hezbollah, ébauche que les participants au dialogue ont accepté d'utiliser comme base de discussion. La prochaine session du dialogue national est prévue pour novembre. Nous espérons que tous les dirigeants libanais saisiront cette occasion pour aplanir leurs dernières divergences et donner corps à une telle stratégie au nom de l'intérêt national. Dans le contexte régional actuel, il en va du maintien de la stabilité du Liban que tous les partis libanais continuent de faire preuve de retenue et travaillent dans un esprit de coopération à la préparation des élections parlementaires de 2013.

Par opposition à l'instabilité actuelle dans la région, la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est restée calme dans l'ensemble. Le nombre de violations aériennes et de violations terrestres – involontaires pour la plupart – de la Ligne bleue est resté relativement élevé. Malgré le redéploiement temporaire des unités des Forces armées libanaises hors de la zone d'opérations de la FINUL pour faire face aux besoins en matière de sécurité dans d'autres parties du pays, le niveau de coopération entre les deux forces est resté globalement le même. Les deux parties ont intérêt à tirer profit de cette période de calme pour faire en sorte que les résultats obtenus le long de la Ligne bleue soient épargnés par les tensions régionales et prendre des mesures visant à conforter la cessation des hostilités.

Je tiens à terminer en rappelant qu'alors que le Moyen-Orient est en train de connaître des bouleversements considérables, nous ne pouvons pas nous permettre de tolérer l'impasse persistante entre Israéliens et Palestiniens. Malgré leurs appréhensions, compréhensibles en partie, ni les parties ni le Conseil de sécurité ne peuvent ignorer les signes d'éloignement de la solution des deux États. Les événements du mois dernier en Cisjordanie ont sonné comme un rappel à l'ordre pour nous tous. La fenêtre pour une action constructive permettant de sauver la solution des deux États risque maintenant de se refermer. Il n'y a pas d'autre voie pour parvenir à une solution juste et durable que la paix négociée. Nous devons donc continuer de tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif fondamental. Nous devons aujourd'hui retrouver tous ensemble et avec les parties la détermination nécessaire pour avancer sur une voie politique crédible. L'urgence de la situation ne doit pas nous échapper.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Feltman de son exposé complet et inquiétant.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et votre pays ami, le Guatemala, de présider ce mois-ci le Conseil de sécurité. J'exprime également mes remerciements à l'Allemagne pour la compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de l'exposé qu'il a fait aujourd'hui au Conseil et nous remercions de nouveau M. Robert Serry, Coordonnateur spécial de l'ONU et Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé du mois dernier (voir S/PV.6835) et de l'action qu'il mène sur le terrain au nom de l'ONU et au sein du Quatuor.

Je tiens à ajouter que nous sommes d'accord avec la conclusion de la déclaration de M. Feltman.

Je voudrais par ailleurs souhaiter la bienvenue parmi nous au nouvel Ambassadeur du Pakistan, S.E.M. Masood Khan.

Nous sommes au regret de ne pas être, une fois de plus, en mesure de faire part au Conseil de sécurité d'une évolution positive de la situation. Depuis notre dernier débat public en juillet (voir S/PV.6816), le processus politique est toujours dans l'impasse et la situation sur le terrain s'est considérablement détériorée. Le mépris flagrant du droit par Israël a empêché la reprise des négociations de paix et intensifié les souffrances du peuple palestinien dans tous les domaines. Il a aussi fait obstacle aux efforts des dirigeants palestiniens en vue de renforcer les institutions nationales et de concrétiser les aspirations et droits légitimes de notre peuple. Cela a, à son tour, réduit, comme l'a indiqué M. Feltman, les espoirs de voir aboutir le processus de paix et se concrétiser les perspectives de parvenir à la solution des deux États dont la viabilité physique et politique a été compromise gravement, pour ne pas dire de façon permanente, par les mesures illégales appliquées par Israël, la Puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est.

Des évènements alarmants survenus durant cette période ont fortement accru les tensions et ont déstabilisé encore davantage la situation sur le terrain. Les colons israéliens extrémistes continuent de semer la terreur et la destruction. Les attaques et incursions militaires des forces d'occupation israéliennes, notamment dans la Bande de Gaza – comme il y en a eu ce week-end – continuent de faire des victimes parmi les civils et d'entraîner la destruction de biens, menaçant de provoquer un autre cycle meurtrier de violence. Des milliers de Palestiniens sont toujours détenus dans des conditions déplorables dans des prisons israéliennes où ils sont soumis à de graves violations de droits de l'homme et ont fréquemment recours à des grèves de la faim, ce qui est extrêmement préoccupant. Pendant tout ce temps, Israël a poursuivi sa colonisation illégale du territoire palestinien occupé, pour le morceler et supprimer sa continuité territoriale encore plus, nuisant ainsi gravement aux efforts de réadaptation et de développement socioéconomique entrepris, ce qui a aggravé la crise humanitaire.

Malgré tous les appels lancés par la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité dans de nombreuses résolutions et le Quatuor, à un arrêt immédiat et total des activités de colonisation, Israël a non seulement poursuivi mais aussi intensifié, son offensive expansionniste et coloniale dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée. En violation grave de nombreuses dispositions du droit international humanitaire, la Puissance occupante poursuit l'extension des colonies et la construction d'« avant-postes » de colonies– des milliers de logements supplémentaires ont été construits et prévus cette année seulement –, la construction du mur – qui fragmente et isole Jérusalem-Est et enferme les communautés palestiniennes dans des enclaves séparées –, la confiscation de vastes étendues de terres palestiniennes – particulièrement des zones agricoles fertiles et des zones situées au-dessus de puits et de bassins hydrographiques–, la démolition de foyers palestiniens et le déplacement de familles palestiniennes en particulier de Jérusalem-Est et d'autres communautés vulnérables, comme des collines du Sud d'Al-Khalil et des villages de ce que l'on appelle souvent la « zone C » de la Cisjordanie, y compris la vallée du Jourdain. Cette appropriation de terres se poursuit, sous les mêmes vieux prétextes auxquels s'en ajoutent de nouveaux arrogants et vides de sens toujours dans le même but : annexer de facto plus de terres palestiniennes et effacer et violer encore les frontières d'avant 1967, sur lesquelles repose la solution des deux États.

Jérusalem-Est occupée en particulier reste la principale cible de cette campagne de colonisation illégale, puisque la Puissance occupante persiste à vouloir modifier artificiellement et par la force la démographie naturelle, le caractère historique , le statut juridique et l'identité arabo-palestinienne de la ville afin de consolider son annexion illégale de facto, qui n'est toujours pas reconnue à ce jour par l'ensemble de la communauté internationale. Nous rejetons toutes ces mesures israéliennes illégales dans la ville sainte

et exigeons leur cessation immédiate, en réaffirmant de nouveau que Jérusalem-Est fait partie intégrante du territoire palestinien occupé depuis juin 1967 et est le cœur et la capitale de l'État de Palestine.

Parallèlement, nous attirons l'attention du Conseil sur l'instabilité et la pression grandissantes dans Jérusalem-Est occupée, à la suite d'une intensification des attaques perpétrées contre des lieux saints musulmans et chrétiens par des colons israéliens et d'autres groupes juifs extrémistes. Ces derniers mois des extrémistes ont tenté à plusieurs reprises de s'emparer du Haram al-Charif qui abrite la mosquée Al-Aqsa et la Coupole du Rocher, et de nombreux actes de violence et de profanation ont été commis contre des mosquées et églises de la ville. Ces viles actions ont entraîné plusieurs affrontements , notamment entre des extrémistes juifs et des fidèles palestiniens au Haram al-Charif, ce qui a provoqué une vive inquiétude dans toute la région et le monde islamique, comme l'ont souligné S.E. le Président Mahmoud Abbas et S. M. le Roi Abdallah II du Royaume hachémite de Jordanie devant l'Assemblée générale. Ces vives préoccupations ont poussé les dirigeants palestiniens à demander la convocation d'urgence d'une réunion de haut niveau de l'Organisation de la coopération islamique et du Comité Al Qods, sous la présidence de S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc afin de décider des mesures nécessaires à prendre pour faire face à ces actions déplorables et protéger les lieux saints de Jérusalem-Est occupée contre tous actes d'agression par la Puissance occupante et ses colons extrémistes.

Les actes de destruction illégaux commis par des colons ne se sont pas, bien entendu, limités à Jérusalem-Est occupée. Malheureusement, des colons fanatiques continuent également de tout détruire dans le reste du territoire palestinien occupé. Ils terrorisent et harcèlent constamment les civils palestiniens, notamment les écoliers , les personnes âgées et les agriculteurs. Ils lancent des attaques contre les biens et les terres agricoles de Palestiniens, avec une virulence particulière contre les oliveraies et les vergers, de sorte que des centaines et des centaines d'arbres ont été incendiés et déracinés, réduisant ainsi à néant les moyens de subsistance de milliers de familles. De plus les colons continuent de commettre des actes violents de profanation contre des mosquées, des églises et des monastères sur notre terre, profanant ces biens avec des slogans racistes, haineux et provocateurs qui attisent les tensions et incitent à la haine religieuse. Le risque d'une escalade de la terreur semée par les colons reste dangereusement élevé, dès lors qu'Israël continue de justifier et de protéger ces actes illégaux pervers, en demandant rarement aux colons de répondre de leurs crimes odieux.

Ces derniers temps, une nouvelle série d'attaques militaires israéliennes a été lancée contre la bande de Gaza. Des frappes aériennes et des bombardements d'artillerie sur des zones d'habitation des civils palestiniens se sont poursuivis, tuant et blessant des dizaines de personnes, y compris des enfants et des femmes, et détruisant des maisons et des infrastructures. De telles attaques sont traumatisantes pour notre population, qui continue de souffrir des multiples répercussions sociales, économiques, humanitaires et psychologiques de la poursuite du blocus illégal et de l'agression militaire israélienne contre Gaza. Nous appelons une nouvelle fois à la levée du siège inhumain imposé par Israël à notre population, au respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et à la protection de la population civile palestinienne.

Pour résumer, la situation politique, humanitaire et en matière de sécurité des Palestiniens qui subissent l'occupation israélienne reste grave. Nous demeurons convaincus que la communauté internationale doit impérativement prendre des mesures pour éviter l'aggravtion de cette crise. De sérieux efforts doivent être déployés pour sortir la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, de la paralysie, notamment pour mettre fin à l'impunité d'Israël et l'obliger à respecter le droit international, y compris la quatrième Convention de Genève et les résolutions pertinentes de l'ONU. Il faut le faire d'urgence car, dans l'agitation des crises qui secouent la région et touchent également nos réfugiés de la diaspora, l'instabilité et la forte détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, laissent présager une situation explosive qu'il faut à tout prix éviter.

De leur côté, les dirigeants palestiniens continuent d'agir avec le maximum de responsabilité pour servir leur peuple, respecter leurs obligations juridiques et engagements internationaux et maintenir la sécurité et le calme. Ils ne cessent de faire preuve de bonne volonté dans l'intérêt de la paix et de réaffirmer leur attachement aux paramètres de longue date du processus de paix – définis dans des résolutions du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor – et leur attachement à la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967.

Ils n'ont cessé de poursuivre tous ces objectifs, malgré les innombrables mesures illégales allant dans le sens inverse prises par Israël, Puissance occupante, et les obstructions graves qu'il impose. Il s'agit, entre autres, des mesures israéliennes qui ont affaibli l'activité économique et le développement, notamment les restrictions constantes à la circulation des personnes et des biens et aux échanges

commerciaux, qui entravent les efforts déployés par l'Autorité palestinienne sur le terrain, freinent l'appui des donateurs aux projets de développement essentiels, et ont contribué à la grave crise financière à laquelle nous devons faire face aujourd'hui.

D'ailleurs, en dépit de toutes ces difficultés, comme l'a réaffirmé le Président Abbas devant l'Assemblée générale (voir A/67/PV.12), les dirigeants palestiniens restent déterminés à rechercher un règlement juste, durable et global par des moyens pacifiques: politiques, diplomatiques et non violents. C'est pourquoi nos efforts continuent de viser à préserver la solution des deux États et à créer un climat propice à la reprise de négociations crédibles et justes entre les deux parties.

Début septembre, le Président Abbas a de nouveau rencontré les ministres des affaires étrangères des États arabes au Caire pour recueillir leur avis sur la voie à suivre. Cela a débouché sur l'approbation par les États arabes des efforts menés par les Palestiniens pour obtenir le statut d'État observateur non membre durant la soixante-septième session de l'Assemblée générale, en tant que mesure intérimaire étant donné que la situation au Conseil de sécurité fait obstacle à la demande d'admission de la Palestine à l'ONU en tant qu'État Membre à part entière. Nous avons engagé de larges consultations à cette fin, y compris en constituant un comité ministériel arabe et un comité similaire ici, à New York, pour faciliter les consultations avec les groupes géopolitiques.

Nous avons l'intention de faire participer tous les États Membres concernés car nous voulons que cette importante initiative multilatérale bénéficie du plus vaste appui possible, et nous espérons que l'Assemblée générale y donnera suite le plus rapidement possible. Nous considérons qu'il s'agit d'une initiative positive et constructive, conforme aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et à l'objectif du processus de paix, c'est-à-dire la solution de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967. Nous estimons en effet que cette initiative contribue sensiblement à véritablement préserver la solution des deux États à un moment où Israël ne cesse de mettre en cause, de façon imprudente, cette solution et de compromettre les chances de parvenir à une paix juste.

Nous insistons en outre sur le fait que cette initiative ne constitue pas une solution de remplacement et qu'elle n'est pas non plus en contradiction avec le processus de paix, auquel nous sommes attachés. Nous estimons que le renforcement du statut de la Palestine au sein du système des Nations Unies est notre droit, conforme au pacte international sur la Palestine. Néanmoins, dans le même temps, nous comprenons tout à fait que des négociations entre les deux parties sont nécessaires pour parvenir à un règlement durable de toutes les questions relatives au statut final – Jérusalem, les réfugiés palestiniens, les colonies de peuplement, les frontières, la sécurité et l'eau – et nous sommes prêts à y participer. C'est pourquoi le Président Abbas a déclaré publiquement que les dirigeants palestiniens étaient disposés à participer à des négociations de paix avec le Gouvernement israélien immédiatement après l'adoption d'une telle résolution par l'Assemblée générale.

Nous appelons donc de nouveau la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, à tenir son rôle pour veiller au respect de la Charte, du droit international, des résolutions de l'ONU et de la responsabilité collective envers la Palestine. Les Palestiniens attendent toujours que justice soit faite et veulent leur indépendance et leur liberté, entendent exercer leurs droits inaliénables et souhaitent la paix et la sécurité – des aspirations partagées par toutes les populations de notre région et du monde. À ce tournant absolument décisif, nous demandons une nouvelle fois à la communauté internationale d'appuyer nos efforts légitimes pour garantir les droits nationaux de notre peuple, y compris le droit à l'autodétermination et le droit au retour, et l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale – des réalisations qui marqueront incontestablement le début d'une nouvelle ère au Moyen-Orient, qui recherche depuis longtemps la paix, la stabilité et la sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*): Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prosor (*parle en anglais*): Eleanor Roosevelt, alors Première Dame des États-Unis, et l'un des architectes et des premiers défenseurs de l'ONU a écrit « Les choix faits, et non les paroles, sont le meilleur moyen d'exprimer une philosophie ». Aujourd'hui, le Moyen-Orient se trouve à une période décisive – une période qui exige que l'on fasse preuve de leadership. L'histoire jugera les dirigeants d'aujourd'hui non pas sur les paroles qu'ils prononcent mais sur les choix qu'ils font.

Je suis ici aujourd'hui pour adresser une mise en garde au monde. En cette période d'agitation et de transition dans notre région, les enjeux sont énormes. Les décisions qui seront prises en ces lieux dans les semaines à venir pourraient avoir un retentissement pendant des années, bien au-delà du Moyen-Orient.

La tâche est claire. Il faut appuyer les institutions et les aspirations démocratiques, encourager la négociation en tant que moyen de règlement des conflits et faire en sorte

que, dans notre région, toutes les parties respectent les accords qu'ils ont signés. Ce sont là des principes fondateurs de l'ONU, des principes qui sont aujourd'hui mis à rude épreuve.

Aujourd'hui, le choix est clair entre des solutions constructives et des résolutions destructives. En avril dernier, à Amman, Israël a présenté aux Palestiniens une proposition sérieuse et complète. Nous avons très clairement énoncé notre position. La plupart des personnes ici présentes le savent. Les Palestiniens n'ont jamais répondu. Ils sont partis et le monde n'a rien dit. Nombre des pays représentés dans cette salle aujourd'hui n'ont pas prononcé un seul mot pour appeler les Palestiniens à réagir à l'offre israélienne. Ils sont restés passifs pendant que cette proposition prenait la poussière. Au lieu d'engager avec Israël des négociations directes, la direction palestinienne s'engage plus avant dans la voie de l'unilatéralisme à l'ONU. Ce n'est pas la voie qui débouchera sur un véritable État. C'est une marche insensée.

La paix doit être négociée. Elle ne saurait être imposée de l'extérieur. Il n'existe pas de raccourci, de solution miracle ou instantanée. Les actes unilatéraux des Palestiniens constituent une violation patente de tous les accords qu'ils ont signés avec Israël, y compris les Accords d'Oslo, les accords intérimaires et le Protocole de Paris. Ces accords forment le socle de 40 cadres de coopération israélo-palestinienne.

Je sais que certains dans cette salle pensent que les Palestiniens peuvent enfreindre ces accords sans que cela prête à conséquence. D'aucuns pensent qu'ensuite, nous pourrons revenir à nos occupations de toujours comme si de rien n'était. Eh bien, ils se trompent : tout État Membre qui prête main-forte à l'unilatéralisme palestinien à l'ONU sera responsable des graves conséquences qui s'ensuivront. Comment peut-on attendre d'Israël qu'il se conforme aux mêmes accords que ceux qu'ignore la direction palestinienne à chaque fois que cela l'arrange? Comment peut-on attendre de l'opinion publique israélienne qu'elle fasse confiance à cette même direction palestinienne lorsqu'elle signera les futurs accords? Est-ce que quiconque serait prêt à faire des sacrifices douloureux, à renoncer à des acquis concrets en échange de bouts de papier que l'autre camp s'est avéré plus que disposé à jeter à la poubelle?

Les déclarations symboliques ne changeront absolument rien sur le terrain. Elles ne feront que susciter des attentes qui ne peuvent être honorées. Cela mène tout droit à l'instabilité et, potentiellement, à la violence. Une résolution de l'Assemblée générale ne peut préparer la voie à la paix. Non, elle incitera les Palestiniens à foncer dangereusement vers le conflit, les deux pieds sur l'accélérateur, sans tenir le volant ni regarder la route. Au lieu d'enraciner la paix, les États Membres attiseront les flammes du conflit. Ils encourageront les dirigeants palestiniens à enivrer leur population d'illusions alors même qu'elle a besoin d'être dégrisée face à la réalité, occasionnant par là la création d'une bulle dangereuse qui ne pourra qu'éclater. Les États Membres seront responsables d'avoir donné leur blanc-seing à une entité qui ne remplit pas les conditions les plus élémentaires pour accéder au statut d'État.

Ne nous méprenons pas : en Israël, nous espérons que le jour viendra où ces conditions seront remplies. Mais que les choses soient claires : aujourd'hui, les Palestiniens sont très loin de répondre aux critères de base pour créer un État.

L'Autorité palestinienne n'a absolument aucune autorité dans la bande de Gaza, zone où réside près de la moitié de la population de l'État qu'elle se propose de créer. Le Président Abbas n'a pas vu la bande de Gaza, même à travers des jumelles, depuis 2007. Son mandat de Président a expiré en 2009. Trois ans plus tard, le Président Abbas continue de prolonger lui-même son mandat, sans aucun égard pour le processus démocratique.

Je suis sûr que nombre de citoyens des pays représentés autour de cette table seraient sans doute légèrement inquiets si leurs dirigeants décidaient de prolonger d'eux-mêmes leur mandat pendant des années. Et pourtant, nous n'avons pas entendu les dirigeants de plusieurs grandes démocraties – dont certaines sont représentées autour de cette table – prononcer publiquement un seul mot sur le fait que les Palestiniens n'étaient pas entrés dans un isoloir depuis 2006.

Les dirigeants palestiniens affirment qu'ils mettent en place les institutions d'un État moderne et épris de paix. Pourtant, ces mêmes dirigeants baptisent des places publiques de noms de kamikazes, remplissent des manuels de messages d'incitation à la violence et recherchent l'unité avec le Hamas, organisation terroriste de notoriété internationale déterminée à détruire Israël, la même, au passage qui a tiré 40 roquettes contre Israël rien qu'au cours de la semaine dernière.

Par ailleurs, les intervenants de ce débat ont omis jusqu'ici de mentionner quoi que ce soit s'agissant d'un rapport sur les droits de l'homme signalant les violations commises par le Hamas. Je suis certain que ces omissions étaient fortuites, qu'elles n'étaient que de simples oublis, mais, dans l'intérêt de la clarté, je tiens à souligner certaines des conclusions publiées la semaine dernière.

Le rapport sur les droits de l'homme fait la lumière sur la façon dont la police du Hamas arrête arbitrairement, torture et, dans certains cas, exécute des innocents, qui ne disposent absolument d'aucune protection judiciaire. Le rapport décrit d'ailleurs 147 cas de torture par le Hamas rien

que depuis 2011. C'est là la preuve évidente du joug que le Hamas impose sauvagement à quiconque ose s'opposer à son vaste programme politique, qu'il soient opposants politiques, militants des droits de l'homme, avocats de la défense ou encore des femmes qui sortent en public sans se faire accompagner d'un homme. La seule crise sur le terrain à Gaza, c'est le Hamas, crise trop souvent négligée dans cette salle.

L'Autorité palestinienne se dit éprise de paix, mais consacre dans le même temps 54 millions de dollars de son budget annuel au financement de terroristes condamnés et de meurtriers en série qui ont du sang sur les mains. Cette année, alors même qu'elle menaçait de retarder le versement des salaires de nombreux fonctionnaires, l'Autorité triplait ses versements mensuels aux terroristes condamnés. Parlons-en, de ces priorités. L'Autorité palestinienne consacre 6 % de son budget au salaire de terroristes et moins de 1 % à l'enseignement supérieur. Quel message cela est-il censé faire passer? Au lieu d'investir dans l'avenir de ses enfants, elle encourage de futurs terroristes. Au lieu d'utiliser ses fonds pour bâtir une nation, elle les utilise pour la faire sombrer.

Les fonds que l'Autorité palestinienne prodigue aux terroristes ne tombent pas du ciel. Ils proviennent de nombreux pays donateurs représentés dans cette salle. L'Union européenne envoie plus de 500 millions d'euros d'aide européenne annuelle à l'Autorité palestinienne. Combien de contribuables à Londres, Paris, Berlin et Lisbonne savent qu'une partie de leur argent est versé à des terroristes condamnés aux mains tachées de sang?

L'afflux illimité de l'aide internationale fournie à l'Autorité palestinienne ne nous rapprochera nullement de la paix tant qu'elle servira à financer, à encourager et à élever des terroristes. Il est temps que la communauté internationale parle enfin publiquement de cet état de fait et qu'elle reconnaisse les nombreuses questions restées en suspens concernant le futur État palestinien. On ne peut pas balayer ces questions sous le tapis. Elles sont au cœur du règlement de notre conflit, elles sont essentielles à l'instauration d'une paix durable.

À présent, le choix est clair, au Moyen-Orient, entre la paix et le conflit, entre la réconciliation et la provocation. À l'ouverture de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, le Premier Ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, a démontré une fois de plus qu'il choisissait la paix (voir A/67/PV.12). Il a tendu la main au Président Abbas. Il a réaffirmé le désir d'Israël de reprendre les négociations directes avec les Palestiniens, sans conditions préalables et sans délai. Il a réitéré sa vision de deux États pour deux peuples.

À la même tribune, le Président Abbas a fait un choix fort différent. Une fois de plus, il s'est servi du cadre de l'ONU pour diaboliser l'État d'Israël et nier le lien historique du peuple juif avec son antique patrie. Il a dit que la présence des Juifs à Jérusalem visait à modifier le « caractère historique de la ville et la glorieuse image de la Ville sainte, gravée dans la mémoire collective de l'humanité » *(voir A/67/PV.12)*.

La vérité pure et simple est que Jérusalem possédait un caractère juif bien avant que la plupart des villes du monde n'aient un quelconque caractère. Elle fut la capitale du peuple juif bien avant qu'Homère ne compose *L'Iliade*, avant que Romulus et Rémus ne fondent Rome, et avant que les armées d'Alexandre le Grand ne déferlent sur le Moyen-Orient. Les Juifs vivent à Jérusalem depuis 3 000 ans, sans la moindre interruption, depuis l'époque où le Roi David a fait construire son immense palais sur les collines de la ville.

En reniant l'histoire du peuple juif, la direction palestinienne introduit le ferment de l'intolérance dans les esprits de la génération suivante. Elle fait douter de son attachement à la paix. Il est temps que la communauté internationale s'élève clairement, ouvertement et publiquement contre cette campagne d'incitation. Il est temps que tous ici présents déclarent qu'Israël est l'État-nation du peuple juif et que Jérusalem, notre capitale, en est le cœur vibrant.

La reconnaissance mutuelle est primordiale pour assurer une paix durable. Je souligne fréquemment pendant nos débats que nous n'entendrons jamais un dirigeant palestinien parler de « deux États pour deux peuples ». Nous ne les entendrons jamais dire « deux États pour deux peuples » parce que, aujourd'hui, les dirigeants palestiniens réclament un État palestinien indépendant mais veulent que des millions de Palestiniens déferlent sur l'État juif. Cela signerait la destruction d'Israël. Quiconque croit en la paix n'acceptera jamais cela. Ce n'est pas un point de départ viable.

Puisque les dirigeants palestiniens refusent de dire la vérité au peuple palestinien, c'est à la communauté internationale qu'échoit cette responsabilité. Elle a l'obligation de dire haut et fort que le prétendu « droit au retour » est irréalisable. Pourtant, nombre de ceux qui savent si bien dire à Israël ce qu'il doit faire pour parvenir à la paix bégayent, marmonnent ou en sont réduits au mutisme lorsqu'il s'agit de faire part de cette vérité fondamentale aux Palestiniens.

Aujourd'hui, il s'agit clairement de choisir entre complaisance et leadership. Ces 30 dernières années, l'organisation terroriste Hezbollah a tué des dizaines

de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants au cours d'attaques commises dans des dizaines de pays sur les cinq continents. Avec l'aide de ses mécènes iraniens, le Hezbollah a tué des familles en vacances, des soldats de la paix pendant leur sommeil, dans leurs baraquements, et des diplomates en service.

L'Iran a apporté au Hezbollah les fonds, la formation et les armes perfectionnées nécessaires pour détourner l'État libanais et le transformer en un avant-poste de la terreur. La semaine dernière, le chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a publiquement admis que l'Iran avait fourni le drone militaire que son organisation a envoyé sur Israël. Nul n'est besoin de preuve supplémentaire que le Hezbollah agit directement pour le compte du Gouvernement iranien. Les provocations permanentes du Hezbollah risquent d'avoir des conséquences dévastatrices pour la région.

Je tiens à ce que ce soit parfaitement clair, pour que personne dans cette salle ne puisse dire qu'il ne m'a pas entendu ou pas compris : les provocations permanentes et le renforcement militaire du Hezbollah risquent d'avoir des conséquences dévastatrices pour la région.

Tous les Libanais ne se réjouissent pas que le Hezbollah se serve de leur pays comme de son terrain de jeu. Comme l'ancien Premier Ministre Saad Hariri l'a dit la semaine dernière, le Liban n'est pas un drone sans pilote. Il s'est une fois encore déclaré profondément « préoccupé par les risques incalculables que le Hezbollah veut faire courir au Liban ».

Nasrallah prétend qu'il a besoin d'une armée privée et indépendante – dotée de plus de missiles que bien des membres de l'OTAN – pour défendre le Liban contre Israël. Aujourd'hui, dans les rues de Homs, de Hama et de Damas, nous voyons que l'armée du Hezbollah se préoccupe bien plus de massacrer ses frères et sœurs arabes en Syrie.

Ahmadinejad et Nasrallah siègent au conseil consultatif de Bachar Al-Assad, prodiguant au tyran de Damas des conseils sur la manière de massacrer plus efficacement le peuple syrien. Ensemble, ils forment ce que j'appelle un trio de terreur. Je sais qu'ils sont légion ceux qui, dans ces murs, proclament volontiers leur « attachement à la sécurité d'Israël ». Pourtant, ces six dernières années, nous n'avons guère vu les preuves de cet attachement à la sécurité d'Israël, alors que le Hezbollah transformait le Sud-Liban en un entrepôt géant où stocker 50 000 missiles.

Certains pays autour de cette table continuent de qualifier le Hezbollah d'organisation politique et caritative, et non de groupe terroriste. C'est tout aussi ridicule que de qualifier la mafia de club social pour hommes de bonne société. Dans de nombreux pays européens, le Hezbollah lève des fonds auprès de ses partisans comme s'il était la Croix-Rouge. Nasrallah a récemment admis qu'être inscrit sur une liste européenne de terroristes « détruirait le Hezbollah », en asséchant nombre de ses sources de soutien financier, politique et moral.

Combien de temps cette situation absurde peut-elle encore durer? Combien de victimes innocentes supplémentaires le Hezbollah devra-t-il faire avant que l'Europe réagisse? L'heure est venue pour tous les pays responsables d'appeler le Hezbollah par son véritable nom : une organisation terroriste mondiale.

Dans cette salle aujourd'hui, le besoin de leadership est clair. Tout à l'heure, dans le cadre du présent débat, l'Iran prendra la parole devant le Conseil de sécurité au nom du Mouvement des pays non alignés. En d'autres termes, le tout premier promoteur du terrorisme au monde va s'exprimer devant le Conseil au nom des deux tiers environ des pays représentés à l'Organisation des Nations Unies.

Quelle imposture! Quelle honte! L'heure est venue pour tous les pays non alignés qui se soucient de la paix et de la sécurité de réaligner le Mouvement. L'heure est venue pour la communauté internationale d'agir enfin pour empêcher l'Iran d'acquérir l'arme nucléaire. Les stocks d'uranium enrichi grossissent chaque jour un peu plus en Iran.

On ne peut qu'imaginer ce que ce régime d'ayatollahs ferait s'il combinait à la fois idéologie extrémiste, technologie de missiles sophistiquée et arme nucléaire. Une bombe nucléaire iranienne serait le rêve le plus fou des mollahs et le pire cauchemar du monde. Or, la seule manière de mettre fin à un horrible cauchemar est souvent de se réveiller.

Il commence à se faire très tard. La ligne rouge est très claire. Le monde doit arrêter l'Iran avant qu'il ne soit trop tard.

Pour Israël, les leçons de l'histoire sont sans ambiguïté. Une sécurité réelle et une paix réelle ne pourront être garanties que dans le monde réel, et non dans un monde imaginaire fait de déclarations vagues et de résolutions sans substance.

À tous ceux qui sont réellement attachés à la sécurité d'Israël et du Moyen-Orient, à tous ceux qui sont attachés à la solution des deux États, je dis : prenez des mesures tangibles, exprimez-vous publiquement et donnez-nous des preuves concrètes. Les choix sont très clairs : ils peuvent reconnaître Israël comme étant l'État-nation du peuple juif, ou permettre aux dirigeants palestiniens de nier notre histoire sans aucune conséquence.

Ils peuvent s’efforcer de mettre fin à l’incitation et au soutien apportés aux terroristes par l’Autorité palestinienne, ou permettre à la haine et à l’extrémisme de s’enraciner pour les générations à venir. Ils peuvent déclarer publiquement que le prétendu « droit au retour » n’est pas viable, ou ils peuvent permettre à cette revendication de rester un obstacle sur la voie de la paix.

Ils peuvent choisir de soutenir les négociations directes et les pourparlers, ou de les saper par des résolutions unilatérales à l’ONU. Ils peuvent choisir de détourner le regard devant la terreur perpétrée par le Hezbollah, ou de faire preuve de courage politique en mettant un coup d’arrêt à cette organisation. Ils peuvent choisir de rester les bras croisés tandis que la bombe nucléaire iranienne devient une réalité au Moyen-Orient, ou ils peuvent agir avant qu’il ne soit trop tard.

Aujourd’hui, je dis aux dirigeants de notre région, aux membres du Conseil de sécurité et à chacun des Membres de l’Organisation : c’est à vous de décider. Le sort du Moyen-Orient en dépend. L’heure est venue d’agir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M[me] Rice (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Feltman pour son exposé.

Je commencerai par la Syrie, où la situation déjà terrible a encore empiré. La violence de plus en plus brutale du régime d’Al-Assad a fait des dizaines de milliers de morts et entraîné le déplacement de millions de Syriens. Rien ne prouve plus clairement la menace que cette situation fait peser sur la paix et la sécurité régionales que le récent bombardement effectué par le Gouvernement syrien sur Akçakale, que le Conseil a, à juste titre, condamné.

À l’heure où la violence et les atrocités s’amplifient, les États-Unis n’attendront pas que tous les membres du Conseil de sécurité rejoignent le bon côté de l’Histoire. Avec nos alliés, nous appuyons l’opposition qui avance sur la voie d’une transition ouverte à tous et démocratique. Nous accentuons la pression sur le régime et nous employons à répondre aux besoins humanitaires croissants dans la région. Parallèlement, nous continuons à appuyer les efforts du Représentant spécial conjoint Brahimi pour trouver une solution durable à cette crise.

Comme le Président Obama l’a dit à l’Assemblée générale le mois dernier (voir A/67/PV.6), « [l]’avenir en Syrie ne doit pas appartenir à un dictateur qui massacre son peuple ». Le régime de Bachar Al-Assad va prendre fin. En effet, la transition n’est pas simplement inéluctable : elle a déjà commencé. Les attaques sans pitié livrées par Al-Assad sur la population syrienne ne l’ont pas réduite à la soumission – loin de là. L’opposition est de plus en plus forte, et plusieurs zones de Syrie échappent désormais au contrôle du régime. Dans ces zones, les citoyens syriens s’unissent pour administrer les villes, rouvrir les écoles et reconstruire leur économie. Les États-Unis les aident à cet égard, en apportant à l’opposition civile non armée les moyens de s’organiser pour mettre en œuvre le plan de transition convenu au Caire en juillet dernier, plan qui a donné corps à la vision d’une Syrie démocratique et pluraliste, où toute la population a son mot à dire sur la façon dont elle est gouvernée.

Plus de 1,5 million de gens se sont enfuis de leurs domicile. Plus de 1,5 million de personnes ont fui leurs foyers, soit vers les pays voisins soit vers des lieux plus sûrs en Syrie. Tandis que le nombre de refugiés s’accroît, nous remercions les voisins de la Syrie, notamment la Turquie, la Jordanie, le Liban et l’Iraq pour leur générosité et reconnaissons qu’ils ont besoin d’un appui supplémentaire. Les États-Unis ont fourni plus de 130 millions de dollars en vivres, fournitures médicales et autres secours d’importance vitale.

Nous encourageons tous les États Membres à répondre aux besoins définis dans les appels de l’ONU en faveur de la Syrie et à coordonner étroitement leur action avec celle de l’ONU pour remédier à la crise. Tandis que les Syriens se préparent à la transition, nous cherchons d’autres moyens d’aider les Syriens qui s’efforcent de documenter les graves violations du droit international, notamment les bombardements aveugles et la prise délibérée de civils pour cible.

Nul ne peut nier que la guerre d’Assad contre le peuple syrien pose maintenant de réels défis à tous les voisins de la Syrie, y compris le Liban. Des attaques meurtrières menées par le régime syrien de l’autre côté de la frontière aux dizaines de milliers de réfugiés qu’il accueille, le Liban subit déjà les conséquences de ce conflit. L’appui actif et accru du Hezbollah à la guerre d’Assad montre que les affirmations d’Hassan Nasrallah selon lesquelles il ne fait que servir les intérêts nationaux du Liban ne sont rien d’autre qu’une forme de tromperie meurtrière. Les responsables du groupe ont beau essayer de changer de sujet en faisant des discours creux sur une prétendue résistance, la vérité saute aux yeux : les combattants de Nasrallah sont maintenant partie intégrante de la machine à tuer d’Assad et les chefs du Hezbollah continuent de comploter avec l’Iran pour prendre de nouvelles mesures en vue de maintenir au pouvoir un dictateur criminel et prêt à tout.

Nous encourageons la communauté internationale à contrer les activités terroristes du Hezbollah et à tout faire pour dévoiler au grand jour qu'il est profondément impliqué dans la guerre que mène Assad. Nous félicitons le Gouvernement libanais et les Forces armées libanaises en particulier de maintenir la stabilité et préserver l'ordre public en ce moment critique. Nous prenons note avec satisfaction des efforts du Président Sleiman et d'autres pour promouvoir le dialogue, y compris s'agissant du désarmement des milices illégales, comme le prévoit la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons notre ferme attachement à un Liban stable, souverain et indépendant.

Je passe à présent aux efforts de paix au Moyen-Orient. Comme l'a affirmé le Président Obama dans son allocution à l'Assemblée générale le mois dernier : « Le chemin est difficile mais la destination est claire : un État d'Israël juif, vivant en sécurité, et une Palestine indépendante et prospère » (*A/67/PV.6, p.14*). Nous appuyons activement la création d'un État palestinien dans le cadre de la solution des deux États, qui résulterait de négociations directes, sans conditions préalables, entre Israéliens et Palestiniens. Des actions unilatérales, notamment les initiatives pour accorder à n la Palestine le statut d'État observateur non membre de l'Organisation des Nations Unies ne ferait que compromettre le processus de paix et compliquer les efforts pour amener les parties à reprendre les négociations directes. Tout effort visant à utiliser les instances internationales pour préjuger des questions relevant du statut final, qui ne peuvent être réglées que directement par les parties, n'améliorera pas la vie quotidienne des Palestiniens et ne renforcera pas non plus la confiance essentielle pour progresser vers la solution des deux États.

Nous restons axés sur l'aide à fournir aux Israéliens et aux Palestiniens pour assainir le climat qui règne entre eux et, en particulier, remédier à la crise budgétaire chronique à laquelle est confrontée l'Autorité palestinienne. Nous sommes conscients des graves problèmes financiers que connaît l'Autorité palestinienne et des efforts importants qu'elle déploie pour maintenir les institutions de gouvernance qu'elle a mises en place. Les dirigeants palestiniens ont pris plusieurs mesures pour relever ces défis financiers, mais ils ont besoin de notre aide. Nous apprécions l'appui apporté par Israël et par la communauté des donateurs dans son ensemble pour fournir des ressources financières aux fins de répondre aux besoins élémentaires du peuple palestinien.

Nous comprenons tous la gravité de la situation économique actuelle dans les territoires palestiniens et les conséquences de l'inaction. Parallèlement, nous invitons instamment la communauté internationale à continuer d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en vue de faciliter les efforts de cet organisme pour fournir l'aide nécessaire aux refugiés palestiniens en Cisjordanie, à Gaza et ailleurs jusqu'à ce qu'un règlement négocié final soit trouvé.

Une paix durable entre Palestiniens et Israéliens exige que les deux parties prennent des mesures significatives. Les Palestiniens devraient poursuivre leur coopération en matière de sécurité, renforcer encore les institutions publiques et mettre fin à l'incitation. Les tirs de roquettes par des terroristes depuis Gaza doivent cesser immédiatement. Nous condamnons ces attaques avec la plus grande énergie. Israël devrait redoubler d'effort pour dissuader, confronter et poursuivre en justice les auteurs de violences extrémistes et de crimes inspirés par la haine contre les Palestiniens, y compris les actes de vandalisme contre les sites religieux. Nous pensons comme le Président Perez qu' « il ne faut porter atteinte aux lieux saints ».

En Cisjordanie, nous déplorons la destruction récente et répétée d'oliveraies palestiniennes, source de revenus importante pour la population locale. Nous attendons des autorités israéliennes qu'elles agissent avec détermination pour protéger ces ressources et enquêter sur de tels actes.

Comme chacun des gouvernements qui se sont succédés aux États-Unis depuis des décennies, nous ne reconnaissons pas la légitimité du maintien des activités israéliennes de peuplement. Nous continuons de nous opposer à tout effort de légalisation des avant-postes. Le sort des colonies existantes doit être déterminé par les parties en même temps que d'autres questions relevant du statut permanent.

Assurément, le chemin qui mène à la paix est long et sinueux, mais les États-Unis restent fermement déterminés à aider les parties à parvenir à la paix dans le cadre d'une solution négociée des deux États.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Feltman de son exposé. J'ai aussi suivi avec attention les déclarations faites par les représentants de la Palestine et d'Israël.

La Chine est très préoccupée par l'impasse de longue date dans laquelle se trouvent les pourparlers de paix palestino-israéliens et par les difficultés économiques et humanitaires auxquelles se heurte le peuple palestinien. En septembre 2011, le Quatuor a fixé la fin de l'année en cours comme date limite pour qu'Israël et la Palestine parviennent à un accord. Le processus de paix au Moyen-Orient se trouve maintenant, une fois de plus , à la croisée des

chemins. La question palestinienne a toujours été au cœur de la question du Moyen-Orient. La stagnation de longue date du processus de paix au Moyen-Orient n'est pas propice à la paix et la stabilité dans la région. Les turbulences régionales ne devraient pas détourner l'attention de la communauté internationale de la question palestinienne.

La Chine a toujours préconisé que, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du principe de la terre contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route pour la paix au Moyen-Orient, les parties concernées règlent leurs différends par le dialogue et la négociation et atteignent le but ultime qui est d'établir un État palestinien indépendant vivant côte à côte dans la paix avec l'État d'Israël.

La Chine engage les deux parties à prendre des mesures concrètes pour lever les barrières qui entravent les pourparlers de paix afin que ces pourparlers reprennent rapidement et progressent par la suite. Israël devrait assumer la responsabilité de faire le premier pas. Nous exhortons Israël à cesser immédiatement la construction de colonies, à lever le blocus imposé à Gaza, à libérer les prisonniers palestiniens et à améliorer leurs conditions de vie et leur état de santé. Nous exhortons Israël à coopérer activement avec la communauté internationale dans le cadre de ces efforts de paix en vue de créer les conditions d'une relance des pourparlers de paix avec la Palestine.

La communauté internationale devrait être plus consciente de la responsabilité qui lui incombe de promouvoir de toute urgence le processus de paix au Moyen-Orient. Elle devrait œuvrer activement à ramener les deux parties à la table de négociations et à encourager les deux parties à prendre des mesures pour renforcer leur confiance mutuelle. La Chine espère que le Quatuor jouera un rôle efficace et qu'il fera dès que possible une proposition en vue de la reprise des pourparlers de paix entre la Palestine et Israël.

La Chine est favorable à ce que le Conseil de sécurité joue un rôle plus important dans les efforts visant à relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous avons toujours appuyé la Palestine dans sa cause juste visant à rétablir ses droits nationaux légitimes et à accéder au statut d'État indépendant jouissant d'une totale souveraineté, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous sommes favorables à l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres organisations internationales.

La Chine est vivement préoccupée par les tensions qui persistent en Syrie, étant donné que la question syrienne a une incidence sur la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Tout règlement de la crise syrienne passe nécessairement par le respect des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et des normes fondamentales qui régissent les relations internationales. Il doit également se fonder sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie et sur l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du plan en six points de Kofi Annan et du communiqué final de la réunion de Genève.

La Chine s'oppose à tout règlement de la crise syrienne imposée de l'extérieur et à tous les efforts visant à un soi-disant changement de régime. Un règlement politique est le seul moyen viable de désamorcer la crise syrienne, car les moyens militaires ne feraient qu'intensifier la pression et les hostilités. Il faut immédiatement mettre un terme à toutes formes de terrorisme et de violence en Syrie, ainsi qu'à tous les efforts encourageant ou incitant au recours à l'action militaire et lancer un processus politique de transition mené par le peuple syrien lui-même. La Chine appelle les parties syriennes et la communauté internationale à coopérer avec le Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, et à l'appuyer dans sa mission de bons offices visant à trouver un règlement politique à la crise syrienne.

La Chine est préoccupée par les répercussions de la situation actuelle en Syrie sur les pays voisins. Nous exhortons les parties concernées à agir dans l'intérêt de la paix et de la stabilité régionales, à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des uns et des autres, à continuer de faire preuve de retenue et à s'abstenir de tout acte susceptible de provoquer une détérioration de la situation, afin de permettre à tous d'œuvrer de concert pour le maintien de la paix et de la stabilité régionales.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes gravement préoccupés par la dynamique actuelle du processus de paix au Moyen-Orient ou plutôt par son absence. La confiance entre les Israéliens et les Palestiniens est quasi inexistante. Les activités israéliennes d'implantation de colonies ont atteint des niveaux inquiétants. Nous assistons également à une intensification des activités des extrémistes israéliens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. La profanation de sites chrétiens et musulmans est inadmissible, surtout étant donné que les relations interreligieuses et interculturelles sont déjà très tendues dans la région.

Des troubles sporadiques se produisent aux alentours de la bande de Gaza. Nous condamnons le pilonnage du territoire israélien, qui meten danger la vie des populations civiles, ainsi que les opérations israéliennes qui font des blessés parmi des Palestiniens pacifiques. Les deux parties doivent faire preuve de retenue et respecter le cessez-le-feu.

Dans une situation aussi précaire, où le maintien du statu quo ne saurait prévenir de nouvelles crises, il faut relancer les négociations israélo-palestiniennes.

À cet égard, le Quatuor doit intensifier ses efforts, en coopération étroite avec la Ligue des États arabes. Nous estimons que ce serait une erreur de ne pas organiser une réunion ministérielle du Quatuor en marge du débat politique général en cours à la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Le rétablissement de l'unité palestinienne est un autre aspect important. Si ce processus n'est pas mené à bon terme dans le cadre de l'Organisation de libération de la Palestine, l'on ne pourra pas parvenir à un règlement global de la question israélo-palestinienne, et encore moins à le mettre en pratique.

Notre position favorable à la Palestine et à sa participation aux activités des organisations internationales est bien connue. Par conséquent, nous pensons que les initiatives visant une vaste reconnaissance internationale de l'État palestinien, notamment au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au sein des institutions spécialisées de l'ONU, complètent les efforts visant à trouver une solution négociée au conflit avec Israël et ne les remplacent pas. En aucun cas, elles ne doivent être utilisées par Israël pour serrer la vis au territoires palestinien ou faire pression sur l'Autorité palestinienne. C'est un appel que nous lançons également aux autres parties prenantes dans la région d'Israël et de Palestine.

En plus de son action sur le plan politique et diplomatique, la Russie continuera de fournir une aide financière aux Palestiniens. Ces dernières années, nous avons fourni une aide financière humanitaire au peuple palestinien dans les domaines de l'éducation et de la santé, à hauteur de trois tranches de 10 millions de dollars chacune. Nous continuons d'apporter une aide financière aux Palestiniens dans le domaine de l'éducation, en fournissant 150 bourses d'études à des étudiants palestiniens chaque année. À l'heure actuelle, plus 500 étudiants palestiniens font leurs études en Russie. Cette année, nous envisageons d'ouvrir une école secondaire pour les Palestiniens de Bethléem. En outre, la Russie apporte une aide alimentaire aux Palestiniens par le biais du Programme alimentaire mondial. En 2013, nous allons verser une contribution ponctuelle volontaire d'un montant de 2 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient .

C'est devenu une tradition de discuter de la situation dans et autour de la Syrie lors des réunions portant sur les problèmes du Moyen-Orient. Nous ne pouvons qu'être préoccupés par l'effusion de sang qui se poursuit dans ce pays. Au sein de l'opposition armée, l'impact des forces qui ont recours aux moyens les plus meurtriers – les actes de terrorisme les attaques contre des citoyens pacifiques, les tirs de tireurs embusqués – devient de plus en plus important et fréquent. Les exemples les plus récents sont les actes de terrorisme perpétrés à Alep le 3 Octobre, dans la banlieue de Damas, le 9 Octobre, et le massacre de la population civile dans les villages de Haidariya et d'Al-Hassaniya près de Homs. Non seulement l'appui moral et matériel aux combattants venus de l'étranger se poursuit mais semble également s'accroître, selon les informations dont nous disposons. Des cargaisons illégales d'armes ont été envoyées, et les médias mondiaux évoquent de plus en plus la présence dans les rangs de l'opposition de mercenaires, d'instructeurs et des djihadistes ayant des liens avec Al-Qaida et d'autres réseaux terroristes internationaux.

L'approche de la Russie à l'égard de la question syrienne demeure inchangée. La violence, quelles que soient ses origines, doit cesser. Le communiqué du Groupe d'action de Genève demeure pertinent et utile. Nous appelons toutes les parties lucides à œuvrer de concert sur la base d'un consensus afin de trouver une solution le plus rapidement possible. Les autorités syriennes ont exprimé publiquement leur appui aux accords de Genève et ont nommé un négociateur. Nous attendons des mesures similaires de la part de l'opposition. Nous espérons que ces mesures seront prises après la réunion qui doit se tenir à Doha. À cet égard, nous plaçons nos espoirs dans la capacité de médiation de M. Brahimi et de son équipe, ainsi que dans l'engagement sincère et constructif des acteurs régionaux et internationaux en vue de mettre rapidement et sans conditions à l'effusion de sang en Syrie. Telle est notre tâche commune et prioritaire.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir organisé un débat sur cette question très importante. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de son exposé très complet et édifiant.

Nous voudrions de nouveau exprimer notre vive préoccupation devant l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient. En dépit des contacts épisodiques entre les parties israélienne et palestinienne, les chances de pourparlers directs demeurent minces. Il est clair qu'il n'y a pas de solution de remplacement aux négociations pour instaurer la paix. Nous appelons donc à la reprise des négociations entre les parties. La confiance mutuelle et l'engagement continu des parties et des acteurs internationaux en faveur du processus de paix sont essentiels pour réaliser des progrès tangibles.

Nous prenons note du fait que le Quatuor pour le Moyen-Orient reste en contact étroit avec les parties en vue de les ramener à la table des négociations. Cependant, force est de reconnaître que la situation est actuellement dans l'impasse. À cet égard, il convient de rappeler au Conseil que ce ne sont pas uniquement les parties concernées qui portent la responsabilité de l'impasse dans laquelle se trouve le processus et de son échec éventuel, mais, d'abord et avant tout, la communauté internationale dans son ensemble. Il est clair que le succès dépend d'un certain nombre de facteurs importants, notamment la nécessité de veiller à ce que le processus et les efforts soient guidés par les critères normatifs établis par la Charte et par la poursuite de l'objectif d'un règlement global fondé sur le droit international.

Nous restons préoccupés par la poursuite des activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, lesquelles imposent un lourd fardeau aux civils, entravent sérieusement le processus de paix et, ce qui est encore plus grave, menacent la solution des deux États et la naissance d'un État palestinien viable. La communauté internationale doit prendre les mesures nécessaires pour indiquer clairement que la violence, les déplacements forcés, la démolition de maisons, la construction de colonies de peuplement et autres activités illégales doivent cesser immédiatement et sans conditions préalables. Cela dit, il importe de rappeler encore une fois que, en assumant sa responsabilité principale qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit réagir de manière adéquate afin de faire cesser les pratiques et les politiques illégales et de veiller à ce que le droit international, les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient respectés.

La persistance des difficultés économiques, financières et humanitaires dans les territoires palestiniens occupés est extrêmement préoccupante. La communauté internationale devrait rester continuellement saisie de la question et prendre des mesures urgentes pour soulager les souffrances des personnes dans le besoin. Il importe également d'utiliser pleinement l'avantage que constitue la diversité culturelle en encourageant le dialogue et la réconciliation intercommunautaires, tout en rejetant toute expression d'intolérance ethnique et religieuse. Nous réitérons notre appui à la demande de candidature de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies et attendons avec impatience une solution rapide à cette question, sur la base du droit international.

L'aide accordée par la communauté internationale pour relever les défis auxquels sont confrontés les pays de la région est essentielle à la préservation des acquis et au règlement des différends. L'ONU, ses institutions spécialisées et ses missions sur le terrain, ainsi que les organisations régionales, sont les mieux placées pour fournir cette assistance, et leurs efforts méritent d'être dûment reconnus.

Enfin, nous croyons que, parmi tous les efforts et initiatives de grande valeur visant à réaliser et à maintenir la paix et la sécurité régionales, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient pourrait être pour tous les États de la région une chance unique de prendre des mesures collectives concernant leur sécurité. À cet égard, nous saluons les initiatives visant à ouvrir des débats pertinents et à faciliter la réalisation de cet objectif.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Jeffrey Feltman pour son rapport détaillé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le présent débat sur le Moyen-Orient et la question palestinienne n'est plus un simple rituel qui revient à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ces derniers mois, nous avons été les témoins d'un processus de revendications sociales et politiques par lesquelles les citoyens, en particulier dans le monde arabe, réclamaient la reconnaissance de leurs droits fondamentaux et un changement institutionnel qui ouvrira la voie aux pratiques démocratiques et à la consolidation de l'état de droit. Bien que d'importants progrès aient été réalisés, nous nous devons de noter que dans certains pays, ce sont la violence et la répression qui ont répondu à ces aspirations. Face à cette dynamique, nous pensons que le rôle de ce débat est de souligner la nécessité de plus en plus pressante d'engager le dialogue et de prendre des mesures propices à l'établissement de la paix dans la région.

S'agissant de la Syrie, le niveau élevé de violence et de destruction et le flux constant d'armes vers tous les acteurs sont extrêmement préoccupants. Nous estimons que la militarisation du conflit ne fait qu'aggraver la situation et exposer la population civile à des dangers de plus en plus grands.

Nous regrettons la détérioration continue de la situation humanitaire, non seulement en Syrie, mais également dans les pays voisins en raison des répercussions dues aux milliers de réfugiés qui, atterrés, fuient la violence. En dépit des appels de la communauté internationale, les forces syriennes continuent d'attaquer des zones densément peuplées et usent sans discrimination d'armes lourdes, de chars et de moyens aériens contre des civils, tandis que l'opposition mène des actions qui exacerbent les hostilités.

Nous restons favorables à un règlement politique de la situation en Syrie. C'est pourquoi nous réitérons notre appui

au travail du Représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi, afin que le plan en six points consacré par les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) et le communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/522, annexe) en date du 30 juin dernier soit mis en œuvre pour mettre fin à la violence avec l'appui de la communauté internationale et assurer l'accès humanitaire en vue de faciliter une transition vers un système politique démocratique et pluraliste.

Nous appelons le Gouvernement syrien et l'opposition à conclure un cessez-le-feu et à ouvrir la voie du dialogue et de la réconciliation dans un esprit de cœxistence et afin d'assurer un avenir meilleur. Ceci est d'autant plus urgent car cette crise entraîne dans les pays voisins des actions belliqueuses qu'il faut endiguer d'urgence afin d'éviter une propagation aux conséquences funestes.

J'en viens maintenant à la question palestinienne. Nous estimons qu'à la lumière de l'évolution dramatique de la situation au Moyen-Orient, il est urgent de réaliser de véritables progrès dans le processus de paix entre Israël et la Palestine. C'est un concept que partagent tous les membres du Conseil de sécurité. Il est regrettable qu'il n'ait pas été donné suite à la formule définie par le Quatuor le 23 septembre 2011. Il importe donc que les parties reprennent sérieusement les pourparlers avec l'appui de la communauté internationale. Nous considérons que ces efforts positifs créeront les conditions propices à la reprise de négociations directes en vue de la solution des deux États, un État de Palestine viable cœxistant dans la paix avec Israël, à l'intérieur de frontières définies, sûres et reconnues par la communauté internationale.

La situation est évidemment précaire. Les incidents tels que les tirs continus de roquettes depuis Gaza sur Israël se poursuivent. Certains de ces tirs visent des agglomérations. Ce type d'attaque aveugle doit cesser. Nous rappelons que toute activité de peuplement des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, constitue une violation du droit international. Le statut de Jérusalem est un problème qui exige une solution négociée. Il faut trouver d'urgence le moyen de conclure des accords spéciaux qui tiennent pleinement compte des droits religieux et culturels des parties et de leurs lieux saints.

Sur le plan institutionnel, la viabilité d'un futur État palestinien exige le maintien de l'appui de la communauté internationale aux efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour consolider ses institutions et régler une situation financière difficile afin de revitaliser l'économie palestinienne. Nous devons également donner suite au processus de réconciliation palestinien sous la direction du Président Abbas, car un Gouvernement uni est fondamental à la réalisation de la paix avec Israël.

La communauté internationale doit contribuer à la mise en place d'un cadre légitime équilibré qui garantisse la viabilité du processus politique. Nous devons bien comprendre que nos efforts seront vains si nous ne prenons pas, au moment voulu, les décisions nécessaires à la mise en place d'un cadre favorable aux droits de l'homme et au droit international humanitaire qui rétablira la confiance et encouragera les parties à faire avancer les négociations.

Ma délégation est également préoccupée face à l'escalade des tensions au Liban, aux incursions à la frontière syro-libanaise, au trafic d'armes et à la présence croissante d'éléments associés au Hezbollah sur le territoire syrien. Il faut adopter sans délai des mesures de lutte contre les enlèvements et les prises d'otages comme instrument de représailles contre certaines communautés au Liban.

Nous soulignons la politique menée par le Président Sleiman pour se dissocier de la crise syrienne, et saluons les mesures prises par son gouvernement et d'autres pays de la région pour aider les milliers de Syriens qui ont cherché refuge dans ces pays. À cet égard, nous nous félicitons des conversations tenues par Coordonnateur spécial pour le Liban, M. Derek Plumby, avec le Premier Ministre Mikati sur l'aide que le Gouvernement libanais accorde aux milliers de réfugiés syriens qui se trouvent sur son territoire.

Enfin, nous tenons à exprimer notre préoccupation face à l'escalade récente de la violence en Iraq, et nous exhortons tous les Iraquiens à s'engager à chercher des solutions effectives à leurs différends par la voie du dialogue et de la réconciliation. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la nomination des neuf membres du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante, qui ouvre la voie à l'organisation des élections municipales.

Nous accueillons avec satisfaction l'aboutissement du processus de réinstallation des résidents du camp Ashraf, qui va permettre de fermer ce camp définitivement et pacifiquement, selon les termes du mémorandum d'accord. Nous remercions également les résidents de leur collaboration et le Gouvernement iraquien d' avoir offert les garanties nécessaires en vue de leur transfert au camp Hurriya.

M. Menan (Togo) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, de son exposé sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie également les représentants de la Palestine et de l'État d'Israël de leurs exposés.

À l'occasion du présent débat, j'aborderai le conflit israélo-palestinien, la crise syrienne et la situation au Liban.

La situation qui prévaut sur le terrain s'agissant du conflit israélo-palestinien n'a guère connu de progrès sensible depuis la dernière séance que notre Conseil a consacrée à cette question. L'inquiétude persiste, tant les espoirs suscités par la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, s'amenuisent en raison de la persistance des initiatives unilatérales et des actions de l'une et de l'autre partie.

En effet, d'un côté, les activités de peuplement ne se sont pas arrêtées, la construction de colonies et les expulsions de familles palestiniennes se poursuivent, tout comme le blocus de la bande de Gaza. De l'autre, les tirs de roquettes et autres actes de provocation de la bande de Gaza vers Israël n'ont pas cessé. Alors que les Palestiniens luttent pour récupérer leurs terres confisquées, Israël se prévaut de son droit légitime à l'existence et à la sécurité et le défend.

Mon pays estime que si les deux parties ont indéniablement des droits à faire valoir, le seul choix qui vaille d'être privilégié devrait être celui de la paix, de l'acceptation de l'autre et de la cœxistence. C'est à cela que la communauté internationale et le Conseil de sécurité, notamment, s'attèlent depuis des dizaines d'années. Toutefois, étant donné que le manque de succès, dans la perspective de deux États, est perçu comme un échec de notre Conseil, une telle situation devrait l'inciter à présent à revisiter ses nombreuses résolutions et les différentes initiatives d'acteurs et de partenaires extérieurs.

À cet égard, mon pays estime que la mise en œuvre effective de la Feuille de route du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe doit être fortement soutenue, voire exigée. Au moment où il importe de relancer les différentes initiatives, il faut que les deux parties fassent également preuve d'une volonté politique sans faille pour engager les négociations nécessaires afin d'arriver à un règlement durable de la question.

À cet égard, la délégation togolaise salue la proposition récente du Ministre israélien, M. Barak, de démanteler des dizaines de colonies juives en Cisjordanie. Sans doute une telle démarche constituera-t-elle un début de désengagement, que mon pays encourage fortement. Mon pays voudrait saisir cette occasion pour demander aux autorités israéliennes de faire en sorte qu'intervienne un désengagement effectif, c'est-à-dire qui ne consisterait pas à libérer une zone pour en occuper une autre dans la Cisjordanie.

De même, le Togo encourage la poursuite des rencontres informelles entre l'Autorité palestinienne et Israël. Il appelle le Quatuor à poursuivre ses efforts de façon à faire avancer les négociations sur les questions qui divisent les parties. La reprise des négociations directes nous semble être un impératif, et tous les préalables à leur reprise ne font que retarder le règlement de la question. Nous estimons aussi que les négociations doivent associer toutes les parties. C'est pourquoi nous demandons aussi au Hamas et aux groupes associés de renoncer à la violence et d'œuvrer avec l'Autorité palestinienne dans le cadre des négociations directes.

Je voudrais à présent aborder la situation en Syrie, qui est sur le point d'embraser toute la région si le Conseil de sécurité ne prend pas les mesures que le degré de dangerosité des évènements requiert. Si le pire, que nous redoutons tous, survenait, notre Conseil aurait failli à ses responsabilités telles que définies par la Charte.

Les événements du 3 octobre dernier, notamment le bombardement de la localité turque d'Akçakale, qui a fait cinq victimes, et la réaction prompte et déterminée des autorités turques, confortent nos inquiétudes. La fermeté avec laquelle le Conseil a condamné ce bombardement ainsi que les attentats à la voiture piégée à Alep est un signe encourageant, mais non suffisant, pour freiner la détermination des parties au conflit de recourir à tous les moyens de violence.

Eu égard à l'ampleur que prend la guerre sur le terrain, le Togo estime que le Conseil de sécurité doit user de tous les moyens pour amener les parties au conflit à mettre effectivement en œuvre le plan en six points de M. Annan et le Communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/523, annexe), en attendant que de nouvelles propositions de règlement de la crise lui soient présentées par le Représentant spécial conjoint pour la Syrie, M. Brahimi. Dans l'immédiat, mon pays lance à nouveau un appel à toutes les parties syriennes afin qu'elles arrêtent sans plus tarder les massacres, les violations massives des droits de l'homme, bref, les violences de toutes sortes ainsi que la destruction de leur propre pays.

En ce qui concerne les réfugiés et les déplacés, mon pays exprime sa reconnaissance aux donateurs et aux organismes humanitaires pour leur soutien multiforme et continu. Il reste que, face à la poursuite de la violence, la communauté internationale doit se mobiliser davantage afin d'augmenter les aides humanitaires nécessaires aux réfugiés et aux déplacés, dont le nombre ne cesse de croître de jour en jour.

S'agissant du Liban, nous nous félicitons de la prorogation du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, en vertu de la résolution 2064 (2012), compte tenu du rôle de cette Force dans le maintien de la paix et de la sécurité dans ce pays. L'occupation continue de

Ghajar par les Israéliens et les tensions persistantes le long de la Ligne bleue justifient cette mesure. Nous renouvelons notre gratitude aux pays qui fournissent des contingents à cette Force et félicitons l'ensemble de son personnel militaire et civil de tous ses efforts au service de la paix dans le sud du Liban. Nous voudrions également l'encourager à œuvrer au renforcement de leur collaboration aussi bien avec les forces libanaises qu'avec les Forces de défense israéliennes.

Alors que le Liban connaît des problèmes internes qu'il s'évertue à régler à travers un dialogue national, dont la reprise des travaux est prévue pour le 12 novembre prochain, la guerre en Syrie voisine est venue aggraver la situation, notamment au plan de la sécurité. Les affrontements meurtriers d'août dernier entre sunnites et alaouites à Tripoli ont démontré l'impact réel que le conflit syrien a sur le Liban. L'afflux de réfugiés syriens, que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a évalué à quelque 80 000 personnes, est un motif supplémentaire de grandes préoccupations du fait de l'insécurité grandissante qu'il engendre alors que le Gouvernement libanais doit, au même moment, faire face à de nombreux problèmes de sécurité au sud du pays, le long de sa frontière avec Israël, et dans les zones où le Hezbollah et d'autres groupes armés se livrent à des activités de tous genres, ceci dans l'impunité la plus totale.

Mon pays félicite les autorités libanaises des mesures urgentes qu'elles ont prises pour arrêter les violences intercommunautaires à Tripoli et pour faire face à l'afflux de réfugiés dans leur pays. Il les exhorte à œuvrer pour prévenir les violences et pour sécuriser davantage la frontière de leur pays avec la Syrie.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint, Jeffrey Feltman, de son exposé détaillé. Je tiens à remercier également le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs précieuses déclarations.

Le monde arabe a connu des bouleversements sans précédent au cours des deux dernières années. Les aspirations démocratiques des citoyens dans plusieurs pays sont en cours de réalisation dans le cadre de processus politiques nationaux. Il est néanmoins regrettable que la question de Palestine et les questions arabo-israéliennes connexes restent largement ignorées et non réglées. De même, la demande d'admission en tant que Membre à part entière de l'ONU, présentée par la Palestine il y plus d'un an, n'a donné lieu à aucune action positive de la part du Conseil bien qu'elle recueillait l'assentiment d'une majorité écrasante des États Membres.

La question de Palestine court le danger bien réel de se voir reléguer au second plan. L'impasse actuelle, dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient, est sans doute l'une des plus longues survenues depuis la signature des Accords d'Oslo il y a 19 ans. Au mieux, les efforts du Quatuor peuvent être qualifiés de « timides ». Ils ne sont pas parvenus à débloquer la situation. Si cette situation persiste, la communauté internationale risque d'assister à la déstabilisation de la région.

Nous appelons donc à des efforts sérieux pour inverser cette tendance. Une décision entre toutes pourrait contribuer à relancer le processus de paix, celle de cesser les activités d'implantation de colonies dans les territoires palestiniens occupés. Les activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est sont en train de créer une nouvelle réalité sur le terrain et menacent le principe même de la solution des deux États. Les colonies de peuplement, les barrages routiers et les autres infrastructures liées à l'occupation ont également aggravé les problèmes humanitaires des Palestiniens et eu des effets négatifs sur le fonctionnement normal des institutions publiques palestiniennes. Nous nous associons aux autres orateurs pour exhorter Israël à cesser ses politiques d'implantation de colonies sans plus tarder.

Le blocus de Gaza, qui est entré dans sa sixième année d'existence, cause de graves difficultés à la population. La situation humanitaire continue de se dégrader et les services de base, l'activité économique et le développement des infrastructures sont perturbés. Israël devrait lever immédiatement le blocus et permettre la reprise d'une activité socioéconomique normale à Gaza afin que ses habitants puissent reconstruire leurs vies et réduire leur dépendance à l'égard de l'aide étrangère.

Les récentes mesures prises par Israël, notamment le transfert des recettes fiscales, l'augmentation du nombre de permis de travail accordés à la population palestinienne, les visites des familles palestiniennes dans les prisons israéliennes où sont internés des Palestiniens, etc., sont positives. Toutefois, elles sont insuffisantes face à l'ampleur des problèmes et doivent être renforcées pour promouvoir la confiance mutuelle entre les parties. À cet égard, il importe d'éviter toute violence dans les deux camps et de veiller à ce que les intérêts légitimes de toutes les parties en matière de sécurité soient satisfaits.

Nous prenons acte du processus de réconciliation entre les factions palestiniennes, qui est crucial. Nous espérons que les efforts en faveur de la promotion de la réconciliation porteront leurs fruits rapidement et aboutiront à la formation d'un gouvernement d'unité, à la tenue d'élections, à la réunification des institutions publiques palestiniennes et à des

mesures en faveur de la reconstruction et du développement de la société palestinienne.

La crise financière à laquelle l'Autorité palestinienne est actuellement confrontée est en train d'éroder les progrès importants réalisés par l'Autorité palestinienne en matière d'édification des institutions de l'État. Il est urgent d'aider l'Autorité palestinienne à combler son déficit budgétaire. À cet égard, nous nous félicitons que la communauté internationale ait fait preuve d'engagement à la récente réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, tenue le 23 septembre.

L'Inde a, pour sa part, continué d'appuyer les efforts palestiniens d'édification de l'État. Le Président Abbas s'est rendu en Inde en septembre. Au cours de sa visite, trois accords ont été signés prévoyant la création d'un centre d'excellence des technologies de l'information et des communications en Palestine, la fourniture de matériel et de services de formation professionnelle au Ministère palestinien du travail et la construction et l'équipement de deux écoles secondaires. L'Inde contribuera cette année encore au budget de la Palestine à hauteur de 10 millions de dollars, comme nous l'avons fait les deux années précédentes.

Durant la visite du Président Abbas, l'Inde a réaffirmé son ferme appui à un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte avec Israël et en paix avec lui. Nous appuyons vigoureusement tous les efforts vers la réalisation de cet objectif, y compris la demande de rehaussement du statut de la Palestine à l'ONU, telle que formulée par le Président Abbas pendant le débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/67/PV.12).

Nous demeurons gravement préoccupés par la dégradation de la situation en Syrie. Nous condamnons énergiquement toutes les violences et violations des droits de l'homme, quels que soient leurs auteurs. Nous condamnons également dans les termes les plus forts les actes terroristes qui ont été commis et continuent d'être commis en Syrie. Nous demandons à toutes les parties de se dissocier des groupes terroristes et de veiller à ne pas leur laisser le moindre espace. Nous exhortons toutes les parties à coopérer avec le Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, Lakhdar Brahimi, pour régler cette crise sans autre effusion de sang grâce à un processus politique ouvert et dirigé par les Syriens qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien.

Avant de terminer, je voudrais dire que si la question de Palestine reste au cœur du conflit arabo-israélien, d'autres terres arabes sont occupées. Un règlement final et global de toutes les questions arabo-israéliennes est indispensable pour que la paix s'isntalle durablement dans la région. L'Inde est prête à assumer sa part de responsabilités dans le cadre de nos efforts collectifs pour instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous tenons à exprimer nos remerciements sincères à M. Jeffrey Feltman pour l'exposé qu'il a présenté au Conseil. Nous remercions par ailleurs l'Ambassadeur d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations.

Depuis que l'Afrique du Sud a commencé à siéger au Conseil il y a 22 mois, le processus de paix du Moyen-Orient, et en particulier le volet concernant le conflit israélo-palestinien qui perdure, a accompli très peu de progrès. Une année s'est écoulée depuis que le Quatuor s'est engagé à faciliter la reprise des négociations directes tant attendues entre Israël et la Palestine. Le temps passe sans progrès notables vers une reprise des pourparlers. Nous nous félicitons toutefois des pourparlers officieux en cours entre les parties, car ils peuvent avoir valeur de mesures de confiance qui pourraient aider les parties à assouplir leurs positions respectives, au moment où elles cherchent une occasion de reprendre des pourparlers directs.

En l'absence de progrès concrets du processus de paix, nous nous interrogeons une fois encore sur l'utilité et la crédibilité du Quatuor, à qui l'ONU a délégué une responsabilité qui était sienne. Notre analyse est qu'il n'a pas fait la preuve de sa valeur stratégique. Il faut donc examiner d'urgence ce mécanisme pour décider soit de le renforcer, soit de l'ajuster, soit de l'éliminer. Dans le cadre de cet examen, nous devrions entre autres nous pencher tout particulièrement sur la composition, le mandat et la responsabilité de ce mécanisme.

Il est urgent d'axer notre attention sur le sort des Palestiniens. Ils attendent beaucoup de nous. Ils méritent mieux de notre part et nous ne pouvons pas les décevoir. Il ne faut pas laisser les événements politiques et économiques qui se déroulent ailleurs dans le monde faire dérailler le processus de paix, qui est de loin une solution bien meilleure que les affrontements et les violences actuels.

Les perspectives de paix et d'une solution des deux États se dissipent rapidement. D'après des informations récentes, les forces israéliennes utiliseraient des missiles, des frappes aériennes, des tirs d'artillerie et des missiles lancés par des drones contre les Palestiniens à Gaza. Ces violences

devraient être condamnées avec la plus grande vigueur. Nous condamnons également les tirs aveugles de roquette lancés depuis Gaza sur le sud d'Israël. Le Conseil de sécurité doit dénoncer haut et fort tous ces actes de violence odieux. Cela dit, je me dois d'indiquer que nous ne sommes pas naïfs au point de penser que le Conseil de sécurité puisse produire rapidement une telle condamnation. Nous sommes parfaitement conscients des réalités qui risquent d'empêcher le Conseil de le faire.

Israël poursuit son blocus sur Gaza en violation flagrante du droit international et en toute impunité, puisque le Conseil n'a pas été en mesure de faire respecter ses propres décisions, notamment la résolution 1860 (2009). L'imposition par Israël d'un châtiment collectif à la population de Gaza constitue une grave violation du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire et cette situation doit être dénoncé par le Conseil. Le dernier rapport de l'équipe de pays des Nations Unies dans les territoires occupés, intitulé « Gaza en 2020 : un endroit vivable? », indique :

> « La population de Gaza est aujourd'hui dans une situation plus difficile que dans les années 90, malgré la hausse du produit intérieur brut réel par habitant enregistrée au cours des trois dernières années. Le chômage est élevé et touche surtout les femmes et les jeunes… Les difficultés ne vont faire que s'accroître, surtout si le statu quo actuel persiste ».

Face à cette réalité, il est urgent de lever le blocus. Préoccupée par la situation humanitaire tragique du peuple palestinien, l'Afrique du Sud a porté ses contributions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à deux millions de dollars.

L'Afrique du Sud condamne de nouveau la poursuite de la construction de colonies, qui viole le droit international et les résolutions du Conseil. Ces activités demeurent le principal obstacle à la reprise des pourparlers de paix. De toute évidence, la poursuite de la construction de colonies compromet gravement la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières du 4 juin 1967.

Les colons israéliens continuent d'agresser presque quotidiennement les Palestiniens. On ne saurait tolérer la démolition de maisons, de mosquées, d'églises et de cimetières. La destruction des projets agricoles, des vergers et des oliviers et la destruction par le feu de produits agricoles qui sont les moyens de survie des Palestiniens sont très préoccupantes. Ainsi tout récemment des nouveaux plants d'oliviers et des plants de vignes ont été détruits dans le village d'Al-Khader, près de Bethléem, et des oliviers incendiés dans le village de Beitillu près de Ramallah. Ces actes d'agression sont perpétrés en toute impunité étant donné que le Gouvernement israélien semble peu disposé à faire rendre des comptes aux colons responsables.

L'Afrique du Sud regrette qu'Israël ait manqué à sa promesse d' améliorer les conditions de vie des détenus palestiniens dans les prisons israéliennes. Nous demandons à Israël d'améliorer leurs conditions de vie afin de mettre un terme aux grèves de la faim qui ont suivi. Les détenus palestiniens vivent depuis longtemps dans des conditions effroyables dans les prisons israéliennes et la communauté internationale n'a pas fait grand-chose pour soulager leurs souffrances. Le moment est venu de faire véritablement pression sur le Gouvernement israélien pour qu'il s'acquitte de ses obligations, , en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, à l'égard de tous les détenus palestiniens en assurant leur sécurité, en leur permettant de voir leurs familles et en respectant leurs droits de l'homme fondamentaux.

Les efforts déployés par l'Égypte pour réconcilier les parties palestiniennes sont assurément louables. Nous encourageons les parties palestiniennes à aller de l'avant dans le cadre de leurs efforts de réconciliation afin de consolider les acquis palestiniens et de devenir une force politique formidable et homogène qui se battra avec force pour la libération permanente du peuple de Palestine.

L'Afrique du Sud appuie la demande d'admission de la Palestine en tant que Membre de l'ONU, ainsi que l'annonce faire, la semaine dernière, par le Président Abbas devant l'Assemblée générale de son intention de demander l'admission de la Palestine en tant qu'État non membre doté du statut d'observateur. Nous demandons à la communauté internationale d'apporter son appui à une solution politique permanente et durable, c'est-à-dire à la mise en œuvre de la solution des deux États, prévoyant la création d'un État palestinien viable, existant côte à côte et en paix avec Israël à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, avec Jérusalem-Est pour capitale.

L'Afrique du Sud est toutefois préoccupée par les graves problèmes financiers auxquels est confrontée l'Autorité palestinienne. Ces problèmes risquent d' annuler les progrès réalisés par la Palestine dans le cadre de son projet de renforcement de ses institutions et de rendre le pays instable à cause d'une baisse de la prestation de services. À cet égard, nous demandons à Israël de lever de toute urgence toutes les restrictions afin de permettre le développement du secteur privé, du commerce et d'autres activités économiques qui pourraient stimuler la croissance économique et régler à

court et moyen terme le problème de la viabilité des finances publiques de l'Autorité palestinienne.

Pour ce qui est de la situation en Syrie, l'Afrique du Sud reste préoccupée par la poursuite de la violence dans ce pays et s'engage à appuyer M. Lakhdar Brahimi, le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie. Nous demandons à toutes les parties de mettre fin à la violence qui continue de coûter la vie à des civils, y compris des femmes et des enfants, et a entraîné une forte détérioration des relations de la Syrie avec certains de ses voisins.

Pour terminer, l'Afrique du Sud demande à la communauté internationale, notamment au Conseil de sécurité, de cesser d'agir comme si de rien n'était et d'élaborer de nouvelles stratégies d'intervention en ce qui concerne la crise israélo-palestinienne. Nous avons attendu trop longtemps; Les reports de décision et la pratique du « deux poids, deux mesures » sont un luxe que ni la communauté internationale ni le peuple palestinien ne peuvent se permettre . Nous devons agir de manière résolue et agir maintenant.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de son exposé très instructif.

Le mois dernier, le Conseil s'est réuni pour un débat de haut niveau sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Les Secrétaires généraux de l'ONU et de la Ligue des États arabes ont tous les deux demandé à la communauté internationale d'adopter une nouvelle approche concertée face à un Moyen-Orient en pleine mutation. C'est dans cet esprit que nous avons adopté une déclaration présidentielle demandant de renforcer la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes (S/PRST/2012/20) – un engagement conjoint qui doit maintenant se concrétiser.

Nous devons avant tout répondre ensemble à deux questions urgentes : la crise en Syrie et le conflit israélo-palestinien.

Permettez-moi de commencer avec quelques remarques sur la Syrie. Avec le bombardement d'Akcakale, en Turquie, la semaine dernière, la crise vient une nouvelle fois d'atteindre son point le plus bas. Ce n'est pas la première fois que Damas fait déborder la violence au-delà de ses frontières. Mais, cette fois-ci, les bombes ont non seulement tué une femme turque innocente avec ses quatre enfants, elles ont également violé la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre partenaire de l'OTAN. Le Conseil de sécurité a condamné sans équivoque et avec la dernière fermeté le bombardement. Malgré toutes les divisions, le Conseil a bien fait comprendre qu'il ne tolérerait pas que Damas menace la paix et la sécurité régionales. Nous continuons d'espérer que tous les membres du Conseil seront bientôt aussi unis dans leur appui à un processus de transition politique vers une nouvelle Syrie post-Assad.

Je tiens à être clair. Peu importe le nombre de lettres envoyées par la délégation syrienne au Conseil de sécurité, peu importe la façon dont Damas se présente comme la victime innocente d'une agression extérieure et du terrorisme, ses actes meurtriers sur le terrain parlent d'eux-mêmes. Nous encourageons également l'opposition en Syrie et au-delà à s'efforcer de mettre en place un programme politique unifié.

Vendredi dernier, le Conseil a entendu la Commission internationale indépendante d'enquête sur la République arabe syrienne. Ses conclusions font apparaître l'existence de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme perpétrées par les autorités syriennes et orchestrées au plus haut niveau de l'État. Les groupes antigouvernementaux commettent également des exactions, mais elles n'ont pas la même ampleur ni le même niveau d'organisation. Mon gouvernement est fermement convaincu qu'il faut faire en sorte que ceux qui commettent de telles graves violations des droits de l'homme répondent de leurs actes. Les conclusions de la Commission fourniront une base solide, y compris pour une intervention éventuelle de la Cour pénale internationale.

Le peuple syrien mérite notre appui. Le problème des réfugiés et des personnes déplacées va s'aggraver à l'approche de l'hiver, ce qui mettra encore plus à contribution les pays voisins. Nous prenons note avec satisfaction des efforts déployés par les organismes compétents des Nations Unies dans les pays voisins pour venir en aide aux familles syriennes dans le besoin. L'Allemagne continuera d'être un partenaire fiable en fournissant une aide humanitaire pour soulager leurs souffrances.

Le processus de paix au Moyen-Orient fait moins la une des journaux ces jours-ci que la plupart des autres événements qui ont lieu dans la région. C'est parce que le processus est dans l'impasse et non parce qu'il est devenu d'une manière ou d'une autre moins urgent. Au contraire, avec chaque jour qui passe, les préoccupations au sujet de la viabilité de la solution des deux États augmentent. M. Feltman l'a clairement exprimé dans son exposé. Les risques en matière de sécurité et de stabilité liés au statu quo devraient faire prendre conscience à chacun de l'urgence de la situation.

Depuis le début du mois, des douzaines de roquettes ont été lancées depuis Gaza sur des zones résidentielles dans le sud d'Israël. Nous condamnons énergiquement ces attaques terroristes. Dans le même temps, nous exhortons

Israël à faire preuve de la plus grande retenue dans l'exercice de son droit de légitime défense.

Le 20 octobre, les Palestiniens de la Cisjordanie, à l'exception de Jérusalem-Est, voteront lors d'élections locales. Un nouveau pas sera ainsi franchi vers la consolidation de la bonne gouvernance et de la démocratie dans le futur État palestinien. Dans les conditions actuelles cependant, l'Autorité palestinienne n'a pas les ressources nécessaires pour payer les salaires ou les services pour le reste de l'année.

Il ne s'agit pas d'un simple problème budgétaire. La réussite même du processus d'édification de l'État sous la direction du Président Abbas et du Premier Ministre Fayyad est menacée. C'est pourquoi nous demandons à tous les donateurs d'honorer leurs promesses d'aide. Pour sa part, l'Allemagne maintiendra l'aide considérable qu'elle apporte à l'Autorité palestinienne.

Toutefois, au-delà de cette nécessité immédiate, on ne pourra surmonter la crise financière que par le développement économique. Ce développement ne saurait être possible sans une perspective politique. Les Palestiniens doivent avant tout être capables de se déplacer librement dans leur territoire et pouvoir accéder à la zone C. Les autorités palestiniennes doivent pouvoir exercer un contrôle accru sur ces zones, conformément aux accords d'Oslo et à la feuille de route. Nous engageons Israël à collaborer avec l'Autorité palestinienne pour atteindre cet objectif.

Lors du débat général de l'Assemblée générale cette année, le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas ont réaffirmé leur soutien à une solution des deux États ainsi que leur volonté d'y parvenir par le biais de négociations (voir A/67/PV.12). Les négociations sont le seul moyen de remettre le processus sur les rails. Nous encourageons vivement le Quatuor du Moyen-Orient à intensifier ses efforts pour encadrer et appuyer le processus.

Nous avons l'intime conviction que la progression du processus de paix au Moyen-Orient contribuerait à la stabilité régionale et ouvrirait de nouvelles perspectives pour la région dans son ensemble. Il y a 10 ans, la Ligue des États arabes a fait preuve de courage et de clairvoyance en adoptant l'Initiative de paix arabe. En cette période de transformation dans la région, les Israéliens et les Palestiniens doivent maintenant montrer qu'ils sont désireux de forger leur destin national.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de son exposé très complet qui donne à réfléchir, ainsi que le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations.

Il va de soi que le Portugal s'associe à la déclaration que fera l'observateur de l'Union européenne.

Je voudrais, pour commencer, évoquer la situation en Syrie. Si le conflit continue de prendre des proportions démesurées à un rythme effréné, il en est de même pour l'énorme coût humanitaire qu'il implique. Vendredi dernier, lors d'une réunion organisée selon la formule Arria, les membres du Conseil de sécurité ont entendu un compte-rendu effrayant fait par la Commission d'enquête indépendante sur l'horrible tragédie humaine qui frappe la Syrie. Le nombre de morts augmente tous les jours, et la situation humanitaire déjà désastreuse s'aggrave continuellement. Les tensions sectaires augmentent considérablement et mettent en péril la structure du pays. Les violations généralisées et systématiques des droits de l'homme se poursuivent sans relâche et en toute impunité.

Je tiens à dire, une fois de plus, que cette situation est totalement inacceptable et que toutes les violations des droits de l'homme, tous les crimes de guerre et tous les crimes contre l'humanité doivent faire l'objet d'une enquête, et leurs auteurs doivent être traduits en justice.

Le pilonnage par les forces armées syriennes du territoire turc a démontré une fois de plus les graves menaces que posent la crise syrienne à la paix et à la sécurité dans la région. Le Portugal a condamné ces actes sans équivoque. Ces violations au droit international, qui, de plus, persécutent des civils innocents, sont absolument inacceptables. Elles doivent cesser immédiatement, et le Gouvernement syrien doit respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous ses voisins, qui font déjà les frais de cette situation en aidant des milliers de réfugiés syriens.

Comme je l'ai souvent dit dans cette salle, il n'y a pas d'autre option en Syrie que la solution politique. Une plus grande militarisation n'aboutirait à rien, sauf à davantage de souffrances. Même si un camp finit par vaincre l'autre, la paix ne sera durable en Syrie que si elle repose sur un accord politique qui recueille le soutien de tous les secteurs de la société syrienne. La poursuite de la voie militaire ne fera qu'accentuer les divisions sectaires, radicaliser les positions et menacer l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, tout en sapant les conditions d'une paix durable et de la stabilité régionale.

La violence doit cesser si l'on veut créer les conditions politiques nécessaires pour instaurer une véritable tradition politique ouverte à tous et représentative qui réponde aux aspirations légitimes de tous les Syriens indépendamment

de leur appartenance politique, de leur religion ou de leur conviction. Comme nous l'avons souvent répété, nous appuyons fermement les efforts du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes. Le Portugal demande une fois de plus aux parties de considérer la nomination de M. Lakhdar Brahimi comme une occasion à saisir pour repenser leurs choix, mettre fin à la violence et entamer sérieusement un règlement pacifique politique du conflit.

Mais si le Représentant spécial conjoint veut réussir, le Conseil doit exercer une pression unie, soutenue et efficace sur toutes les parties, et sur les autorités syriennes en particulier, à la lumière de leurs responsabilités principales, et être au centre d'une action efficace, durable et légitime de la communauté internationale.

Alors que nous nous employons à mettre un terme à l'effusion de sang en Syrie et à appuyer les transitions démocratiques en cours dans le monde arabe, nous ne devons pas perdre de vue la question palestinienne, comme mon collègue allemand vient de le dire – un problème qui reste au cœur du conflit arabo-israélien. En effet, il n'y aura pas de paix régionale globale et durable au Moyen-Orient tant que les Palestiniens seront privés de leur liberté et d'un État souverain. C'est aussi bien une question de droit inaliénable que de justice pour le peuple palestinien.

Néanmoins, il semble que la solution de deux États, qui était devenue l'objectif explicite des parties elles-mêmes et non de la communauté internationale, s'éloigne de plus en plus. En effet, l'intensification des activités de colonisation illégales met à mal la base territoriale d'un tel objectif - le territoire même où un État palestinien viable et d'un seul tenant doit naître.

De plus, les activités de colonisation et la violence des colons restée impunie, qui n'a même pas épargné les sites religieux ou les lieux de culte, et les expulsions de Palestiniens de leurs logements, démolissant leurs biens et réduisant à néant leurs sources de revenus, comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, ne sont pas seulement condamnables, mais elles exacerbent également les tensions et sapent la confiance dans un processus et une solution pacifiques, et affaiblissent les voix modérées.

Le Conseil de sécurité ne peut pas continuer à se dérober à ses responsabilités à cet égard et demeurer impassible alors que les perspectives d'un État palestinien vivant dans la paix et la sécurité avec Israël sont en train de s'étioler rapidement, et que les résolutions du Conseil de sécurité adoptées depuis longtemps continuent d'être systématiquement ignorées.

Le Conseil de sécurité doit sans délai redoubler d'efforts en vue de la reprise rapide de directes sérieuses fondées sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les Principes de Madrid, la feuille de route et les accords antérieurs entre les parties. Ces pourparlers doivent être menés à terme dans un délai prévisible, car le peuple palestinien a besoin d'un horizon politique pour créér son État.

Les progrès accomplis par les Palestiniens dans la perspective de l'accession au statut d'État sont aussi aujourd'hui en péril en raison de la crise budgétaire de l'Autorité palestinienne et de l'assouplissement insuffisant des restrictions israéliennes. Le Portugal se félicite des mesures positives prises par Israël à cet égard, qui ont été évoquées ce matin, mais il faut en faire davantage, comme d'autres l'ont déjà souligné aujourd'hui.

Dans l'immédiat, nos priorités devraient consister à faire en sorte que les progrès, pour lesquels les Palestiniens ont travaillé avec tant de diligence, ne soient pas annulés. Je peux garantir à l'Ambassadeur d'Israël que les contribuables portugais continueront, dans le cadre de l'Union européenne, de faire leur part.

Cependant, nous ne pouvons oublier que le problème reste politique – une occupation continuelle qui entrave le développement d'une économie palestinienne durable, ce qui oblige les Palestiniens à dépendre des donateurs. Les Palestiniens doivent pouvoirexploiter leurs ressources, y compris dans la zone C, faute de quoi il ne peut y avoir aucun État palestinien viable.

Le Portugal comprend et soutient totalement les problèmes de sécurité légitimes d'Israël et reconnaît son droit à la légitime défense, conformément au droit international. Nous condamnons de nouveau fermement les attaques à la roquette menées depuis Gaza; elles doivent cesser immédiatement.

La sécurité d'Israël reste un aspect essentiel de tout accord de paix durable. Il s'agit d'une question sur laquelle nous devons tous – Palestiniens, Israéliens, leurs voisins et la communauté internationale – nous pencher sérieusement dans le cadre d'un règlement global.

Il n'existe qu'une seule façon de garantir pleinement la sécurité à long terme d'Israël : en mettant fin à l'occupation, en réglant les questions et demandes essentielles des deux parties, et en normalisant complètement les relations diplomatiques, politiques et économiques entre Israël et le monde arabe et musulman, comme le prévoit l'Initiative de paix arabe.

Enfin, le Moyen-Orient vit une époque de changements et d'incertitude, de possibilités mais aussi de dangers. Les Israéliens et les Palestiniens doivent saisir cette occasion pour engager un dialogue sérieux et véritable afin de ramener dans la région une paix durable et globale. Comme l'a souligné à juste titre le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, il n'y a d'autre solution qu'une solution politique.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais)* : Puisqu'il s'agit de la première fois que je prends la parole devant le Conseil de sécurité, je vous adresse, Monsieur le Président, mes chaleureuses salutations, auxquelles j'associe les Représentants permanents au Conseil. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec chacun des membres. C'est pour le Pakistan et moi-même un privilège que de faire partie de cet éminent corps de diplomates et d'hommes d'État qui se consacrent en permanence au règlement des questions pressantes de paix et de sécurité.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de son utile exposé.

Nous nous associons aux deux déclarations qui seront prononcées par les représentants de l'Iran et du Kazakhstan, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Le débat d'aujourd'hui et l'attention accordée à la question de Palestine à l'Assemblée générale montrent que le gel du processus autour de cette question n'est pas total. Le Conseil lui-même, à sa réunion de haut niveau du mois dernier (S/PV.6841), a entendu des dirigeants du monde entier évoquer les raisons impérieuses qui obligent à régler la question palestinienne. Pourtant, rien n'a été fait en vue de reprendre le processus de paix suspendu. En attendant, la situation des Palestiniens vivant sous occupation, sur le plan des droits de l'homme comme sur le plan humanitaire, continue de se détériorer.

L'incapacité du Quatuor de se réunir en marge de l'Assemblée générale a été perçue comme un échec. Le consensus mondial sur l'objectif de la solution à deux États illustre la sagesse et la maturité de la communauté internationale. Cet objectif demeurera néanmoins illusoire et vide de sens si sa réalisation n'est pas appuyée par un engagement soutenu et des mesures concrètes. Le Pakistan défend les droits des Palestiniens, ainsi qu'un État palestinien indépendant, et il est favorable à l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière. D'ici là, nous approuvons l'initiative de l'Autorité palestinienne visant à obtenir le statut d'État observateur non membre. Nous respectons la décision de l'Autorité quant au calendrier précis choisi pour la présentation de cette initiative.

Dans le rapport qu'il a présenté en application de la résolution 66/17 de l'Assemblée générale (S/2012/701), le Secrétaire général indique que seuls des progrès limités ont été accomplis durant l'année écoulée. Cela est décevant. Il estime que l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix menace la viabilité d'une solution à deux États. Le Secrétaire général se dit préoccupé par le fait que « nous ne cessons de nous éloigner de la solution de deux États et de nous diriger vers une réalité à un État unique » (*S/2012/701, par. 50*). Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien tire une conclusion semblable dans son rapport annuel (A/66/35). Il y indique que le statu quo risque de donner lieu à une situation concrète d'État unique aux conséquences imprévisibles. Nul ne veut d'une telle dérive ni d'un tel résultat. Il apparaît que la politique d'implantation de colonies illégales de peuplement israéliennes demeure le principal obstacle à la reprise du processus de paix au Moyen-Orient.

L'équipe de pays des Nations Unies à Gaza, dans son dernier rapport, brosse un tableau extrêmement sombre. Le blocus illégal imposé à ce territoire et le châtiment collectif infligé à la population de Gaza doivent cesser. La récente intensification des bombardements de la bande de Gaza par l'armée risque de déstabiliser davantage la situation. L'absence de perspectives politiques pour la jeunesse palestinienne et les attaques incessantes de colons contre des lieux saints musulmans et chrétiens alimentent la violence. Le Conseil de sécurité doit tenir compte de cette menace grandissante.

De manière plus générale, le Conseil de sécurité doit veiller à l'application de sa résolution 1860 (2009) et de ses autres résolutions sur la question. Comme nous l'avons dit précédemment, le Secrétariat doit fournir au Conseil un état de la progression de l'application des résolutions adoptées par le Conseil sur la question de Palestine.

Les efforts d'édification de l'État par l'Autorité palestinienne ont été largement salués. Le Secrétaire général a indiqué que les mesures prises par l'Autorité palestinienne pour créer des institutions solides et relancer l'économie palestinienne ont apporté une réelle sécurité et des améliorations sur le plan économique. L'admission de la Palestine à l'UNESCO, l'année dernière, en tant qu'État membre à part entière, sanctionne là aussi le succès de ces efforts.

Des questions et problèmes essentiels doivent être réglés si l'on veut réaliser une paix durable. Nous appelons

à un règlement de la question de Palestine qui soit conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à l'Initiative de paix arabe, au mandat de la Conférence de Madrid et à la Feuille de route du Quatuor. Le règlement des questions concernant le statut final doit aboutir à la création, sur la base des frontières d'avant 1967, d'un État de Palestine indépendant et viable ayant pour capitale Al-Qods Al-Charif. Le Pakistan défend la cause palestinienne depuis plus de 60 ans. Nous sommes favorables à une paix durable pour tous au Moyen-Orient. Israël doit se retirer de tous les territoires occupés, y compris ceux situés au Liban et dans le Golan syrien.

Bien que d'autres faits importants se déroulent dans la région, la question palestinienne doit continuer de primer. Nous ne devons pas la laisser éclipser ni reléguer au second plan. Le Secrétaire général a déclaré que la paix et la création d'un État palestinien se faisaient attendre depuis trop longtemps. Pour atteindre ces objectifs fondamentaux, il faudrait prendre de toute urgence les mesures suivantes. Premièrement, la communauté internationale, sous la direction du Quatuor, doit reprendre le travail et l'examen de la question palestinienne. Deuxièmement, il faut reprendre des négociations directes et dignes de ce nom. Troisièmement, il est nécessaire de mettre un terme à l'engrenage de la violence. Quatrièmement, il faut intensifier les efforts afin de porter un coup d'arrêt et porter remède à la grave situation humanitaire à Gaza, Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Cinquièmement, le Conseil de sécurité peut peut-être trouver une nouvelle dynamique afin de maintenir la paix et la sécurité dans cette région sensible. Cela commence par veiller au suivi de la mise en œuvre de ses propres résolutions.

La crise en Syrie continue d'être une grave source de préoccupation pour la communauté internationale et le Conseil. Un règlement rapide et pacifique de la situation en Syrie, qui respecte pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de cette dernière, est dans l'intérêt de la population syrienne et de la paix et de la stabilité dans la région. Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général et le Représentant spécial conjoint, Lakhdar Brahimi. La première des priorités consiste à instaurer un cessez-le-feu immédiat et à créer les conditions propices au déploiement d'efforts diplomatiques. Nous appelons toutes les parties en Syrie et toutes les parties prenantes, à l'extérieur, à coopérer pleinement et sincèrement avec le Représentant spécial. On ne peut laisser dégénérer la violence hors de tout contrôle. On ne peut laisser le conflit se propager. Et, surtout, la diplomatie doit l'emporter.

M. Araud (France) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, pour son exposé sur la situation au Moyen-Orient, ainsi que le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de Palestine, pour leurs interventions.

J'aborderai la situation en Syrie et ses conséquences sur la paix et la sécurité internationales, et ensuite, je traiterai de l'urgence qu'il y a à relancer le processus de paix. Concernant, d'abord, la Syrie, il y a trois mois, dans cette même enceinte, je dénonçais 19 000 victimes de la crise en Syrie. Aujourd'hui le bilan humain, tragique, dépasse 32 000 morts. La Syrie s'enfonce dans une guerre civile qu'une politique de violations systématiques des droits de l'homme, de bafouement de ses obligations humanitaires par le régime syrien, aggrave chaque jour. La semaine dernière, le régime syrien a de nouveau repoussé la demande du Secrétaire général et du Représentant spécial conjoint de procéder à un cessez-le-feu unilatéral. Au contraire, l'usage des armes lourdes par le régime n'a fait que s'aggraver depuis le mois de juillet, avec le recours désormais systématique à l'aviation et une intensification des bombardements indiscriminés contre les populations civiles à Alep, à Homs et dans les faubourgs de Damas. La France répète que les responsables des crimes les plus graves, et notamment des crimes contre l'humanité, devront répondre de leurs actes devant la Cour pénale internationale.

La sécurité et la stabilité de la région sont mises en cause par la crise syrienne. Le Conseil a rappelé le 5 octobre dernier le régime syrien à l'obligation qui lui incombe de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États voisins. Nous condamnons sans réserve les tirs des forces armées syriennes contre le territoire turc, de même que les incursions et les bombardements en territoire libanais. Le Conseil a exigé du régime syrien que ces violations du droit international cessent immédiatement. De même, dans le Golan, les violations de la zone de limitation doivent cesser.

Dans ce contexte, nous saluons la retenue des pays voisins de la Syrie, ainis que leur générosité à accueillir leurs frères syriens. La France exprime sa solidarité envers son allié turc. Elle se félicite également de l'attitude responsable des autorités et des Forces armées libanaises, comme de l'ensemble de la classe politique, qui ont démontré leur volonté de préserver la stabilité du Liban. Nous ne tolérerons pas une reprise des assassinats politiques qui viendrait mettre en cause cette stabilité. Nous encourageons tous les acteurs politiques libanais à continuer de s'investir dans le processus de dialogue national relancé par le Président Sleiman.

Pour la Syrie comme pour la région, l'urgence va donc à une transition politique qui réponde aux aspirations du peuple syrien, et notamment à sa demande d'être gouverné par un dirigeant qui n'ait pas le sang de son peuple sur les

mains. La France soutient les efforts de M. Brahimi en vue de cette transition, et appelle les autres membres du Conseil de sécurité à offrir au Représentant spécial conjoint les instruments nécessaires pour réussir face à l'intransigeance de Damas.

La France œuvre à nourrir ce processus. Nous appuyons les efforts de l'opposition pour s'unir et se préparer à la transition. Au niveau local, le soutien que nous apportons aux conseils révolutionnaires civils, notamment dans les zones libérées, permet à ceux-ci de rétablir les fondements d'une gouvernance locale civile et de répondre aux besoins quotidiens des populations. Au niveau national, le Président de la République française s'est engagé, devant l'Assemblée générale, à reconnaître un gouvernement provisoire représentatif de la nouvelle Syrie dès qu'il sera formé. Il a rappelé que ce processus nécessiterait que des garanties soient accordées aux différentes communautés en Syrie, et leur sécurité assurée.

L'urgence va aussi à une réponse humanitaire internationale à la hauteur des souffrances du peuple syrien, et à la hauteur de la générosité des pays voisins de la Syrie. Les donateurs doivent se mobiliser pour couvrir les appels de fonds de l'ONU alors même que l'hiver menace les civils les plus vulnérables. Un plein accès à tous les acteurs humanitaires doit être accordé par les autorités syriennes. Il est particulièrement intolérable que les infrastructures et personnels médicaux soient pris pour cible, et que les blessés se voient dénier l'accès aux soins parce qu'ils viennent des zones de combat.

J'en viens maintenant au processus de paix du Moyen-Orient. La situation dramatique en Syrie ne peut nous faire oublier l'impasse actuelle du processus de paix. Un an après que le Quatuor a rappelé les fondements d'un processus qui devait aboutir, avant la fin de 2012, à un accord final et à la création d'un État palestinien aux côtés d'Israël, nous en sommes plus loin que jamais. À deux mois de l'échéance fixée, c'est la solution des deux États elle-même qui se trouve menacée. La poursuite de la politique de colonisation par Israël, en violation du droit international, fragilise chaque jour davantage la viabilité physique d'un futur État palestinien contigu. Elle menace aussi sa viabilité politique, chaque nouvelle colonie rendant plus difficile l'instauration du climat de confiance nécessaire pour rétablir le dialogue. Enfin, elle menace sa viabilité économique, car les contraintes structurelles qui pèsent sur le développement économique palestinien, notamment en zone C, sont la conséquence de la politique de colonisation.

Dans ce contexte, l'Autorité palestinienne se trouve menacée, financièrement et politiquement. Les réformes qui ont préparé avec succès les institutions palestiniennes à assumer un fonctionnement étatique risquent d'être remises en cause par une crise financière sans précédent. Seule l'Europe a jusqu'ici maintenu son soutien financier à l'Autorité palestinienne. La France vient ainsi de lui verser 10 millions d'euros d'aide budgétaire supplémentaire. Mais nous ne pouvons assurer seuls les responsabilités de la communauté internationale. Enfin, si les facilitations accordées récemment par Israël, notamment sur la collecte des revenus des taxes, sont les bienvenues, elles ne répondent pas aux besoins structurels de l'Autorité palestinienne.

Or, fragiliser le camp de la paix, ce que nous faisons aujourd'hui, c'est laisser le champ ouvert aux avocats de la violence. Nous condamnons sans réserve les tirs indiscriminés de roquette depuis Gaza contre Israël, mais nous condamnons également les violences commises par les colons contre les populations palestiniennes et les lieux de culte, en nombre constant.

Alors qu'il a fallu tant de temps pour que l'ensemble des acteurs reconnaissent la solution des deux États, la communauté internationale ne peut assister, indifférente, à sa fragilisation continue sur le terrain. Il nous faut réagir. Comment? La solution est connue, mais elle doit être mise en œuvre. Nous devons, tout d'abord, définir, sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations unies et des négociations précédentes, un cadre de paramètres sur lequel fonder une négociation crédible entre les parties. L'Europe a déjà apporté sa contribution à ce travail. Sur cette base, il faut amener les parties aux compromis nécessaires, avec l'accompagnement international requis.

Il nous faut réagir, mais quand? Sans plus attendre. La situation décrite plus haut ne le permet pas. Elle réclame également qu'un calendrier clair accompagne ces paramètres.

Réagir par quel biais? Le Quatuor a échoué. Nous devons reconsidérer la contribution du Conseil de sécurité, qui reste l'enceinte naturelle pour rassembler les efforts de la communauté internationale que l'ampleur de la tâche requiert.

Pour conclure, je voudrais reprendre les mots du Président Abbas devant l'Assemblée générale. « C'est peut-être notre dernière chance », a-t-il lancé. Oui, c'est peut-être notre dernière chance de mettre en œuvre la solution des deux États. C'est peut-être aussi notre dernière chance de détourner la trajectoire sanglante sur laquelle le régime syrien entraîne son peuple et la région. Dans les deux cas, il serait irresponsable de ne pas la saisir, et le Conseil doit y contribuer.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais en premier lieu remercier M. Jeffrey Feltman de son exposé fort complet sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il me plaît en outre de souhaiter la bienvenue au Conseil à mon collègue et ami, l'Ambassadeur Masood Khan, Représentant permanent du Pakistan, à qui je souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Tandis que le monde suit avec la plus grande attention les transformations s'opérant dans la région arabe, qui traverse une étape cruciale de son histoire ouvrant la voie à l'édification de sociétés démocratiques au sein desquelles les citoyens pourront vivre une vie digne et exercer leur liberté, le processus de paix au Moyen-Orient se trouve dans une impasse aussi dangereuse que sans précédent. La situation représente une véritable menace et nous inquiète tous.

Au milieu de tous ces changements et événements, les territoires palestiniens sont toujours le théâtre d'activités de peuplement intensives et renforcées, conçues pour détruire l'unité géographique de la Cisjordanie et pour annexer des terres supplémentaires, ce qui affaiblira la perspective de deux États. Al Qods continue d'être la cible de nombreuses pratiques et procédures visant à diluer son identité arabe et à l'empêcher d'être une ville de tolérance et de cœxistence des religions et des peuples.

Nous avons suivi avec préoccupation les attaques récurrentes contre la mosquée d'Al-Aqsa, à Al Qods Al Charif, perpétrées par des colons agissant sous la protection de la police israélienne, qui ont attaqué des fidèles désarmés qui défendaient la mosquée. Les attaques contre les lieux saints constituent pour tous les musulmans des actes nouveaux et dangereux de provocation qui, associés aux tentatives constantes et systématiques de judaïsation de Jérusalem-Est occupée et de suppression de son caractère spirituel et culturel, pourraient donner lieu à une situation très instable.

Parmi les tentatives incessantes d' Israël pour modifier les caractéristiques religieuses, culturelles, démographiques et architecturales de cette ville antique, figurent la destruction de Bab al-Maghariba, l' intensification des fouilles archéologiques sous les fondations et autour de la mosquée d'Al-Aqsa et la profanation de lieux saints. Je voudrais ici rappeler la déclaration faite devant l'Assemblée générale par Son Altesse royale le président du Comité Al Qods :

> « Le Royaume du Maroc attend avec impatience que la communauté internationale revoie ses méthodes d'intervention et ses modes de fonctionnement afin de mettre un terme à la judaïsation d'Al Qods Al Charif. »

Toutes les initiatives et les mandats pour la paix, notamment les décisions et résolutions adoptées par l'ONU, ainsi que l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route du Quatuor et le mandat de la Conférence de Madrid, ont reconnu le droit légitime des Palestiniens à disposer d'un État indépendant, conformément aux frontières du 4 juin 1967, et vivant côte à côte avec Israël.

En réponse aux appels internationaux, la partie palestinienne a fait de nombreuses concessions afin de prouver sa volonté de parvenir à la paix par le truchement de négociations. Cependant, ces concessions n'ont pas suffi pour amener Israël à faire montre d'une volonté semblable afin de garantir la réussite des efforts de paix. Au contraire, Israël a répondu à la souplesse manifestée par la partie palestinienne par l'intransigeance et le maintien du blocus de Gaza en utilisant toutes les tentatives régionales et internationales pour renforcer son occupation, rendant ainsi impossible tout règlement final convenu sur le plan international.

Le Royaume du Maroc se félicite que la partie palestinienne ait opté en faveur de négociations et de l'instauration de la paix sur la base de la légitimité internationale et des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous renouvelons une fois encore notre appui au droit légitime du peuple palestinien à établir son propre État indépendant, avec Al-Qods pour capitale – un État reconnu par la communauté internationale et qui contribue, avec les autres États Membres, à la réalisation des objectifs de notre Organisation.

Nous félicitons le peuple palestinien pour le solide esprit de responsabilité dont il fait preuve en poursuivant les négociations avec les parties internationales intéressées, dans le but de débattre de la forme de la requête que la Palestine soumettra à l'Assemblée générale afin de lui permettre d'obtenir le statut de Membre à part entière de cette Organisation internationale.

La politique de blocus imposée par les autorités occupantes à Gaza depuis 2006 a causé des souffrances indicibles, comme ont pu le voir des organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales. Nous prévenons qu'une crise humanitaire sans précédent est en train de se produire dans la bande de Gaza et que le Conseil de sécurité et tous les États puissants influents doivent s'employer à faire lever ce blocus injuste et inhumain. Malgré les innombrables décisions, résolutions et positions prises par le Conseil, le Quatuor, ainsi que l'Assemblée générale et ses Commissions, l'occupation israélienne se poursuit, tout comme les souffrances du peuple palestinien et l'incapacité de la communauté internationale à trouver une solution viable réalisable, prête à mettre en œuvre et documentée.

Nous ne sommes pas seuls à penser qu'il ne reste que peu de temps avant que la solution de deux États devienne inapplicable ou impossible, compte tenu des politiques israéliennes sur le terrain. Il est nécessaire, dans les mois qui viennent, d'accélérer la revitalisation du processus de paix, d'exercer une pression sur Israël afin qu'il cesse ses activités de peuplement, d'éliminer tous les obstacles et de mettre un terme à toutes les pratiques qui se dressent sur la voie des négociations, de contribuer à aider les Palestiniens à instaurer un État viable et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et de veiller à la restitution des territoires libanais et syrien.

L'incapacité à régler la question de Palestine va prolonger le conflit israélo-arabe et accentuer les tensions et la violence dans la région, laquelle traverse actuellement une crise qui a fait des victimes dans toutes les couches de la population syrienne au cours des deux dernières années. Les États voisins en souffrent eux aussi. Nous attendons du Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, qu'il persuade les parties en Syrie de mettre un terme à la violence, même temporairement, afin de créer des circonstances propices à la cessation des combats et de la destruction aveugle de maisons et de lieux de culte, et d'ouvrir la voie à un dialogue politique inclusif et global, lequel permettra de garantir l'indépendance, l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État, et de construire une société démocratique qui respecte tous les droits et libertés du peuple syrien.

Les générations futures, et l'histoire, ne nous jugeront pas sur la base de nos discours, ni même de notre bonne foi, mais en fonctions de nos actions traduisant un désir sincère de mener des négociations constructives et de prendre des décisions courageuses, notamment s'agissant de mettre un terme aux activités de peuplement et à l'occupation israéliennes, en vue de parvenir à une paix juste et complète.

Nous espérons sincèrement que, dans les semaines à venir, les Palestiniens auront des raisons d'espérer que leur tragédie est sur le point de s'achever et qu'ils sont sur la voie de la paix, ce qui leur permettra de réaliser leur rêve – et le nôtre : un Moyen-Orient sûr, coopératif et pacifique.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Feltman de son exposé et je me joins aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant permanent du Pakistan.

Cela fait maintenant vingt mois que se poursuit l'effusion de sang en Syrie. Les faits et les chiffres cités par les autres membres du Conseil relativement au coût humain du conflit nous sont hélas par trop familiers maintenant. En juillet, nous avons mis en garde une fois de plus contre les conséquences d'une inaction continuelle du Conseil (voir S/PV.6816). Nous avons dit que si le Conseil n'agissait pas, il y aurait encore plus de violence et plus de sang répandu et que si elle continuait de se dégrader, la situation finirait par se répandre au-delà des frontières du pays, par plonger le reste de la région dans la crise, et par représenter à l'évidence une menace à la paix et à la sécurité internationales.

C'est exactement, bien sûr, ce que nous constatons actuellement. Entre autres faits récents, en particulier, nous condamnons énergiquement les tirs d'artillerie syrienne sur les zones frontalières turques. La déclaration à la presse faite le 4 octobre par le Conseil de sécurité en réponse à cette abominable situation (SC/10783) était bienvenue, mais n'a pas été suffisante, bien entendu, pour faire cesser les tirs et il est peu probable qu'elle arrête le régime sur sa lancée meurtrière.

Nous sommes profondément préoccupés par les conséquences humanitaires du conflit. À l'approche de l'hiver, il est urgent d'offrir à la population des abris convenables, du fioul et des couvertures chaudes. Nous, le Royaume-Uni, faisons ce que nous pouvons à cet égard. Le Royaume-Uni est le deuxième donateur bilatéral le plus important dans le cadre de la réponse humanitaire internationale, puisqu'il a fourni jusqu'à présent pour 60 millions de dollars en vivres, soins médicaux, abris et autres aides essentielles aux dizaines de milliers de personnes touchées par les combats en Syrie ainsi qu'aux réfugiés au Liban, en Jordanie, en Turquie et en Iraq. Je me fais l'écho à cet égard de l'appel du Secrétaire général adjoint, M. Feltman, à une contribution des États Membres à l'aide humanitaire.

Toutefois, la première des priorités reste de loin la fin de la violence et l'aménagement d'un accès plein et sans entraves des organisations humanitaires aux civils afin qu'ils puissent fuir les combats et que l'aide puisse parvenir jusque dans les zones les plus touchées et sauver de nouvelles vies. L'aide fournie par le Royaume-Uni a une incidence réelle et permet de sauver des vies, mais nous ne devons nous faire aucune illusion quant à la difficulté de faire parvenir une telle assistance. Des civils ont été pris pour cible et tués. On s'en est pris à du personnel médical que l'on a empêché de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin.

La preuve existe que des atrocités ont été commises tant par le Gouvernement que par l'opposition, en violation du droit international, mais comme la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne l'indique clairement dans son rapport (A/HRC/19/69), il est clair que la plus grande part de responsabilité incombe au régime. Nous exhortons toutes les parties à se conformer à

leurs obligations en protégeant les civils et en les préservant du fléau de la guerre.

Bien entendu, nous devons continuer de venir en aide à ceux qui sont touchés par le conflit. Toutefois, c'est pour le Conseil un impératif moral que de s'attaquer également aux causes du conflit. Nous avons tous à cœur d'appuyer le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, dans sa mission : trouver un règlement politique et faciliter une transition politique.

Au niveau du Conseil, nous avons beaucoup fait cette année sur les questions concernant la Somalie, le Yémen, le Soudan et le Soudan du Sud, mais dans chaque cas, le Conseil était uni pour signifier clairement que tout manquement de l'une ou l'autre des parties à ses engagements se solderait par de graves conséquences. Il nous faut appliquer cette leçon à la Syrie. Le barbare régime syrien a été insensible aux efforts répétés des acteurs internationaux, notamment de certains d'entre nous, autour de cette table, visant à le convaincre de s'engager sur la voie du dialogue. Il a fait fi de son obligation de mettre fin à la violence en vertu du plan en six points et en application des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) du Conseil. La violence, au contraire, s'est aggravée. Il faut que le Conseil exerce fermement et sans relâche la pression qui a fait jusque là défaut.

Dans cette attente, il vaut la peine de noter qu'en août, l'Assemblée générale a voté à une majorité écrasante pour une résolution dans laquelle elle déplorait l'incapacité du Conseil de convenir de mesures visant à garantir le respect par les autorités syriennes de ses décisions et qu'elle a appelé, dans sa résolution 66/253 B, toutes les parties syriennes à mettre rapidement en œuvre le Communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie adopté à Genève (S/2012/522, annexe) et engagé les États Membres à appuyer cette mise en œuvre.

Comme notre Ministre des affaires étrangères, William Hague, l'a affirmé dans une déclaration faite aujourd'hui, il est tout à fait inadmissible que le régime continue de s'attaquer impitoyablement à son peuple, et sans le moindre remord. Aucun pays ne devrait fermer les yeux devant les horreurs dont nous sommes les témoins, au risque, sinon, de voir l'histoire et le peuple syrien le juger avec sévérité.

Aussi grave que soit la situation en Syrie, il ne s'agit pas de détourner les yeux du conflit israélo-palestinien encore non résolu, et dont le règlement reste essentiel pour la stabilité de la région. La fréquence avec laquelle cette question a été soulevée pendant le débat général de l'Assemblée générale le mois dernier souligne l'importance qu'elle continue de revêtir. Notre objectif commun reste une solution des deux États négociée sur la base des frontières de 1967, une solution juste pour les réfugiés et des dispositifs de sécurité respectant la souveraineté palestinienne et protégeant la sécurité israélienne, et enfin, une capitale conjointe à Jérusalem.

Une fin négociée de l'occupation reste le meilleur moyen de permettre aux Palestiniens de voir leurs aspirations réalisées concrètement sur le terrain. Les deux parties doivent faire la preuve de leur volonté politique et prendre réellement les choses en main pour sortir de l'impasse actuelle. Nous avons exhorté les deux camps à privilégier le dialogue, à éviter les mesures de nature à compromettre les perspectives de paix et à œuvrer à la reprise des négociations directes.

Les activités de peuplement israéliennes demeurent la menace la plus grande à laquelle se heurte la solution des deux États. Les colonies sont illégales en vertu du droit international et remettent en cause la viabilité même d'une solution à deux États. Toute mesure de nature à pérenniser la présence des colonies en Cisjordanie risque de donner à penser qu'Israël n'est pas sérieux dans son appui à la solution des deux États. À l'instar de nos collègues, nous restons aussi très préoccupés par le nombre croissant d'incidents violents provoqués par des colons et par le fait que nombre de ces incidents semblent rester impunis.

Comme le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, l'a signalé, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens a souligné, le mois dernier, que l'Autorité palestinienne poursuivait ses efforts d'édification de l'État. Toutefois, il a également mis l'accent sur la grave crise budgétaire à laquelle se trouve maintenant confrontée l'Autorité. Elle continuera de se heurter régulièrement à des crises de plus en plus profondes si elle ne parvient pas à un équilibre plus viable de ses finances à moyen terme. Certains facteurs externes limitent gravement la capacité de l'Autorité palestinienne d'aider le secteur privé à se développer, à contribuer à la subsistance des Palestiniens et à combler le déficit budgétaire.

Le Royaume-Uni entend rester l'un des plus fermes soutiens des efforts d'édification de l'État palestinien, en aidant les Palestiniens à s'attaquer à la pauvreté, à renforcer leurs institutions et à dynamiser leur économie. Toutefois, une évolution s'impose également d'urgence en ce qui concerne la liberté de circulation des biens et des personnes et les conditions offertes aux entreprises dans les territoires palestiniens.

De pair avec nos partenaires européens, nous demandons à Israël de mettre un terme à la démolition des maisons et des infrastructures palestiniennes dans la zone C de Cisjordanie, et partant, au transfert forcé de populations

qui s'ensuit, ainsi que de répondre aux besoins humanitaires de la population. Nous engageons Israël à accélérer le processus d'autorisation des plans directeurs palestiniens et à simplifier les procédures administratives régissant l'octroi de permis de construction pour la zone C. Si les Palestiniens n'ont pas la maîtrise de ces territoires, et notamment de l'urbanisation, de la construction et de la sécurité, la viabilité d'un futur État palestinien, et donc de la solution des deux États, s'en trouvera d'autant diminuée.

Nous restons également préoccupés par la situation à Gaza et nous continuons d'exhorter le Gouvernement israélien à assouplir les restrictions qui s'opposent à la circulation et à l'accès des biens et des personnes. Nous ne sous-estimerons jamais les besoins d'Israël en matière de sécurité, mais dans l'intérêt d'un accord de paix durable, il faut que Gaza soit économiquement viable.

Les attaques à la roquette depuis Gaza doivent également cesser. Nous continuons d'exhorter toutes les parties à faire preuve de retenue afin d'éviter de faire des victimes civiles et de provoquer des pertes humaines. L'escalade de la violence au début du mois n'a servi qu'à consacrer le statu quo.

L'évolution de la situation dans l'ensemble de la région souligne combien il importe de parvenir à une solution pacifique et durable au conflit, qui apporte au peuple israélien paix et sécurité et au peuple palestinien l'État dont il a besoin et qu'il mérite. Nous continuerons d'exhorter les deux parties à faire preuve de l'initiative politique et du courage qui s'imposent pour progresser vers l'objectif commun d'une solution à deux États.

Le Président (*parle en espagnol)* : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national. Je me limiterai à dire deux choses. Premièrement, je remercie M. Jeffrey Feltman de son exposé et deuxièmement, je voudrais annoncer que j'ai demandé au Secrétariat de faire distribuer le texte de ma déclaration dans le souci de gagner un peu de temps.

Il est 13 heures passées et je me propose maintenant de donner la parole à quatre délégations au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à une durée maximale de quatre minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à réaffirmer devant le Conseil que mon gouvernement demeure résolu à respecter à la lettre la résolution 1701 (2006) et souhaite sa mise en œuvre intégrale. À cet égard, je voudrais également indiquer que toutes les parties libanaises, que ce soit au sein du Gouvernement ou dans l'opposition, souhaitent que le Conseil exerce son autorité et exige d'Israël qu'il respecte ses obligations au titre de cette résolution, mette un terme à ses violations de la souveraineté libanaise, que ce soit sur terre, en mer ou dans l'espace aérien, et se retire sans délai de tous les territoires libanais qu'il continue d'occuper.

Voilà près de deux ans aujourd'hui que des centaines de milliers de jeunes gens à travers le monde arabe ont commencé à descendre dans la rue pour réclamer la liberté, la dignité et la bonne gouvernance. Cela a porté un coup à la notion d'"exception arabe", une pseudo-théorie avancée par certains experts pour expliquer la soi-disant résistance arabe à la démocratisation qui se fonde tantôt sur le cliché raciste selon lequel la démocratie est incompatible avec l'islam ou étrangère à la culture arabe, tantôt sur le préjugé erroné que les Arabes ne sont pas encore prêts pour la démocratie ou n'accordent pas la même importance aux valeurs démocratiques que les autres peuples. Cette pseudo-théorie de l'exception arabe a été balayée par les vents du changement qui ont soufflé dans notre région.

Malheureusement, d'autres formes d'exception subsistent dans cette partie du monde. Alors que le Conseil de sécurité va organiser après-demain un débat public sur la promotion et le renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales, il importe de se rappeler qu'un pays de notre région continue de défier en toute impunité les normes et principes du droit international, et fait fi de toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil sur la situation au Moyen-Orient et la question palestinienne.

Il se trouve que la meilleure illustration de "l'exception arabe" est le fait qu'Israël ne s'est pas retiré des territoires palestiniens occupés en 1967, comme il en avait l'obligation juridique en vertu des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Israël continue également d'implanter des colonies dans les territoires occupés, en violation du droit international, du droit humanitaire, des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (voir A/ES-10/273). En outre, l'annexion par Israël de Jérusalem, l'extension du mur de séparation près des hauteurs du Golan et la construction même du mur constituent elles aussi des violations du même ordre. Par ailleurs, le blocus punitif imposé à Gaza équivaut

à un châtiment collectif qui viole les articles 33 et 55 de la quatrième Convention de Genève, qui régit la conduite d'une Puissance occupante à l'égard d'une population civile sous occupation.

De surcroît, depuis 1967, en Israël, en tant que Puissance occupante, a constamment et systématiquement failli à ses devoirs les plus élémentaires au regard du droit international humanitaire. Au nombre de ces violations il convient de citer le transfert de populations, l'annexion de terres, les peines collectives, la démolition punitive de logements, le recours à la torture et les assassinats politiques. De plus, Israël est accusé d'avoir commis de graves violations des droits de l'homme et un certain nombre de crimes de guerre dans la conduite de ses opérations militaires dans les territoires occupés. Néanmoins, il continue à se comporter comme s'il était au-dessus de la loi.

Le moment n'est-il pas venu de mettre un terme à ce genre d'exception et d'obliger Israël à s'acquitter de ses obligations internationales? Il ne s'agit pas d'une question rhétorique. Je le répète, le moment n'est-il pas venu de mettre un terme à ce genre d'exception et d'obliger Israël à s'acquitter de ses obligations internationales?

Le 29 octobre, le Conseil tiendra un autre débat public, cette fois sur la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Conseil de sécurité doit être félicité d'avoir adopté une résolution historique – la résolution 1265 (1999) – par laquelle il se déclare disposé à réagir face aux situations de conflit armé dans lesquelles des civils sont pris pour cible ou dans lesquelles l'acheminement de l'assistance humanitaire destinée aux civils est délibérément entravé. Depuis lors, le Conseil a commencé à adopter systématiquement une démarche fondée basée sur la protection des civils et a renforcé le rôle de ses opérations de maintien à cet effet dans diverses situations données, notamment en République démocratique du Congo, en Somalie, en Côte d'Ivoire, au Tchad, en Haïti, en Libye, au Libéria et au Soudan.

Mais quand il s'agit du conflit israélo-arabe, l'exception est la règle. Le Conseil de sécurité a échoué lamentablement à réagir concrètement face aux infractions dont il avait décidé de se saisir, à savoir les situations de conflit armé dans lesquelles des civils sont pris pour cible, en particulier les femmes et les enfants palestiniens, ou dans lesquelles l'acheminement de l'assistance humanitaire destinée aux civils est délibérément entravé. Par ailleurs, il s'est bien gardé d'envisager d'imposer des sanctions à l'auteur de ces violations – Israël, Puissance occupante. Est-il besoin de rappeler ici que la résolution 1325 (2000) demande à toutes les parties à un conflit armé de respecter pleinement le droit international applicable aux droits et à la protection des femmes et petites filles, en particulier en tant que personnes civiles? Or, quand il s'agit des femmes palestiniennes, le Conseil est comme paralysé et se montre incapable de prendre des mesures concrètes pour améliorer leur terrible sort.

Les femmes palestiniennes sont particulièrement vulnérables aux effets immédiats de l'occupation israélienne. Le fait est que les barrages routiers, les patrouilles, les couvre-feux, les points de contrôle et la construction du mur ont tous une incidence néfaste sur la santé, l'éducation et la sécurité économique des Palestiniens en général et des femmes en particulier. Pour ne citer qu'un exemple, la limitation des déplacements découlant de ces mesures répressives a gravement entravé leur accès aux soins de santé. Les habitants des villages situés aux alentours de Jérusalem-Est ont besoin de "permis" pour pouvoir se rendre à l'hôpital. L'organisation israélienne des droits de l'homme B'Tselem a démontré comment ces exigences constituaient en particulier un problème pour les femmes enceintes qui doivent se rendre à l'hôpital à temps pour accoucher, et comment des femmes ont dû parfois accoucher aux points de contrôle à cause du régime de permis israélien, ce qui a provoqué la mort de nombreux nourrissons.

Par ailleurs, selon une publication d'ONU-Femmes intitulée *Les vies en suspens des femmes palestiniennes dans les prisons d'Israël* (*Suspended Lives: Palestinian Female Prisoners in Israeli Prisons*), environ 10 000 femmes palestiniennes ont été arrêtées et/ou détenues suite à des ordonnances militaires israéliennes depuis 1967. Selon le Comité public contre la torture en Israël, parmi les méthodes d'interrogatoire utilisées par les agents israéliens figurent :

> « la bastonnade; les gifles; les coups de pied; marcher sur les chaînes; obliger la personne interrogée à se courber ou à se mettre dans d'autres positions douloureuses; le resserrement intentionnel des chaînes; les secousses violentes; la privation de sommeil; l'enchaînement prolongé derrière le dos; insulter, humilier et menacer les détenus; empêcher les détenus de satisfaire à leurs besoins essentiels; les exposer à une chaleur ou un froid extrêmes; les mettre au secret et l'emprisonnement dans des conditions inhumaines ».

Il est clair que le Conseil de sécurité est incapable d'assumer ses responsabilités qui consistent à mettre en œuvre les dispositions juridiques applicables aux femmes palestiniennes. Voilà donc un autre exemple de l'exceptionnalisme israélien. Malheureusement, la situation est similaire pour ce qui est de la protection des droits des

enfants. Ceci nous rappelle à nouveau que le Conseil a reconnu l'importance cruciale de la protection des enfants dans les conflits armés, notamment dans la résolution 1261 (1999) et la résolution 1612 (2005) par laquelle le Conseil de sécurité établissait un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants innocents. Mais les enfants palestiniens ont été privés de ce système sophistiqué de protection.

Selon un bulletin récent de l'UNICEF, 84% des crimes commis contre les enfants palestiniens – tués ou blessés – sont le fait des forces de sécurité israéliennes. Ce bulletin examine la question de la détention illégale d'enfants qui sont soumis à des actes « équivalents à des actes de torture de la part de l'armée et de la police israélienne…leurs mains sont attachés, ils ont les yeux bandés, sont déshabillés pour être fouillés, insultés et frappés de coups. » Là aussi, le Conseil n'est pas à la hauteur de ses responsabilités de faire appliquer les dispositions pertinentes applicables à la situation des enfants palestiniens. Et voilà encore une fois une autre forme de l'exceptionnalisme israélien. Dans ce contexte, dire que le droit international humanitaire ne s'applique pas à la Palestine parce que ce n'est pas un État, est encore plus insultant.

Il y a longtemps qu'il aurait dû être mis fin à toutes les formes de l'exceptionnalisme israélien. Il y a longtemps aussi qu'on aurait dû reconnaître l'État de Palestine et l'admettre en tant que Membre de plein droit de notre organisation. Une mesure provisoire sur cette voie consisterait à octroyer à la Palestine le statut d'État observateur non-membre au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je rappelle aux délégations que leurs déclarations sont limitées à quatre minutes au plus. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mootaz Ahmadein Khalil (Égypte) (*parle en arabe*) : Je prends la parole au nom du Groupe des États arabes. Je remercie M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son exposé. La délégation égyptienne aimerait, au nom du Groupe des États arabes, ajouter sa voix aux déclarations que feront le Représentant permanent de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et la Représentante permanente du Kazakhstan au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Étant donné que ces deux déclarations refléteront les bases fondamentales des positions arabes en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, je soulignerai les six points suivants que soulèvera le Groupe des États arabes.

Premièrement, le Groupe des États arabes déplore la poursuite des violations israéliennes contre la population palestinienne dans le territoire palestinien occupé, y compris le blocus et les bombardements aériens récurrents de Gaza, dont le dernier a eu lieu hier. Nous déplorons aussi les exécutions extrajudiciaires et nous notons avec préoccupation la violence exercée par les colons israéliens, qui a atteint des niveaux sans précédent, ainsi que la profanation en toute impunité des sanctuaires chrétiens et musulmans dans les territoires occupés, y compris les récentes attaques dites du « prix à payer » contre des églises et l'assaut contre la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem ce mois-ci. Tout ceci mérite une attention particulière. Sans aucun doute, les menaces proférées récemment par Israël de lancer une opération militaire tous azimuts contre Gaza nous rappellent encore une fois les intentions de la Puissance occupante. Le Groupe des États arabes exhorte le Conseil de sécurité à prendre des mesures urgentes avant que la situation ne se détériore de manière irrémédiable.

Deuxièmement, les efforts de paix dans la région passent par l'une des étapes les plus difficiles depuis des années en raison de l'absence de toute perspective propice à la solution des deux États. Ceci est dû également à la temporisation délibérée pratiquée par le Gouvernement israélien qui évoque toujours des prétextes sans fondement – comme par exemple les prochaines élections et les changements gouvernementaux escomptés – pour éviter d'appliquer les résolutions des Nations Unies, alors même que les résolutions du Conseil de sécurité et les traités de paix constituent des obligations internationales, et que les résolutions du Conseil de sécurité et les dispositions des traités de paix sont des clauses juridiquement contraignantes, quels que soient les gouvernements en place. Le processus de paix au Moyen-Orient est devenu un simple processus qui dure depuis plus de deux décennies sans faire de véritables progrès vers son objectif, la paix.

Troisièmement, l'échec du Quatuor qui n'a réussi ni à se réunir au niveau des représentants durant le débat de haut niveau de l'Assemblée générale ni même à faire une déclaration sur sa position, exige une réévaluation de la part de la communauté internationale quant au rôle du Quatuor, afin de déterminer s'il devrait rester le principal acteur international dans le processus de paix au Moyen-Orient et sur la question de Palestine.

Quatrièmement, Israël continue d'affirmer sa volonté d'envisager des solutions progressives afin de bloquer toute solution définitive durant les différentes phases de mise

en œuvre. La communauté internationale doit fixer les paramètres du processus de paix sur la base des résolutions du Conseil de sécurité. Le Groupe des États arabes demande au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et de traiter sérieusement de la question de Palestine. Cette question a toujours été la cause principale de l'instabilité au Moyen-Orient, menaçant la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi le Groupe des États arabes appelle le Conseil de sécurité à adopter une résolution indiquant clairement les paramètres d'une solution définitive.

Cinquièmement, Le Groupe des États arabes appuie sans réserve toutes les mesures prises par les dirigeants palestiniens pour que le peuple palestinien puisse exercer ses droits légitimes. Nous appelons tous les États Membres à reconnaître l'État de Palestine dans les frontières du 4 juin 1967 et à appuyer la candidature palestinienne à une adhésion de plein droit à l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera une résolution au cours de la présente session afin de promouvoir le statut de la Palestine à celui d'État observateur non-membre, premier pas vers une adhésion de plein droit. Une telle résolution confirmerait concrètement que les organes de l'ONU appliquent les principes de justice sans politisation ou politique de deux poids deux mesures.

Sixièmement, le Groupe des États arabes réitère les décisions prises par le Conseil ministériel de la Ligue des États arabes en ce qui concerne la crise syrienne, dont sa décision prise le 5 septembre 2012 au Caire. Le Groupe condamne les massacres continus de civils frères en Syrie qui durent depuis 18 mois. Les responsables de ces atrocités doivent comparaître devant la justice internationale. Ils devront répondre de leurs actes.

De plus, le Groupe des États arabes rappelle l'importance du thème principal des exposés sur le Moyen-Orient au Conseil de sécurité, à savoir, la poursuite de l'occupation par Israël de terres arabes.

La situation actuelle en Syrie ne doit pas servir de prétexte pour fermer les yeux sur le maintien de l'occupation du Golan syrien par Israël .

Le Groupe arabe demande que tous les exposés mensuels présentés par le Secrétariat au Conseil de sécurité concernant la situation au Moyen-Orient fassent clairement mention de la situation dans le Golan syrien occupé, qu'ils condamnent le fait qu'Israël continue de violer la résolution 497 (1981) et confirment l'applicabilité de la Convention de La Haye de 1907 et de la quatrième Convention de Genève de 1949 à l'occupation du Golan syrien depuis 1967. Ils devraient par ailleurs réaffirmer l'illégalité de l'annexion de ce territoire par Israël, de ses activités de colonisation et de l'application de la législation israélienne dans le Golan syrien occupé, et réaffirmer également qu'Israël doit se retirer pleinement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières de juin 1967.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M[me] Ribeiro Viotti (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je tiens à réitérer notre satisfaction de voir le Guatemala présider le Conseil de sécurité.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Monsieur le Président, pour gagner du temps, et pour répondre à votre appel, je vais donner lecture d'une version abrégée de ma déclaration. Le texte intégral sera distribué dans la salle.

Malheureusement, la situation dans la région a continué de se détériorer depuis le dernier débat public que le Conseil a consacré au Moyen-Orient il y a trois mois (voir S/PV.6816).

Nous assistons jour après jour au déroulement d'une crise dont les conséquences sont extrêmement graves pour le peuple syrien. Des ressortissants turcs ont été tués et blessés, augmentant encore le nombre effroyable de victimes civiles.

Le Brésil s'associe à la déclaration du Conseil de sécurité à la presse et condamne dans les termes les plus vifs le bombardement de la ville d'Akçakale. Nous présentons également nos sincères condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement turc. Alors que le risque de répercussions régionales est devenu manifeste, le Brésil lance un appel à la retenue. L'escalade du conflit ne sert les intérêts de personne, et d'autant moins ceux des civils innocents des deux côtés de la frontière.

Nous exprimons également notre sympathie et notre solidarité aux victimes des odieuses attaques terroristes perpétrées à Alep. Comme l'a déclaré le Conseil, ce sont des actes criminels et injustifiables, quelles qu'en soient les motivations, quels que soient l'endroit et le moment où ils ont été commis et quels qu'en soient les auteurs.

Bien que la situation en Syrie continue de mettre en échec tous les efforts déployés par les acteurs engagés, la seule option est d'approfondir et de renforcer les efforts diplomatiques en vue de parvenir à une solution politique. Nous savons tous que ce conflit ne peut être réglé par la voie militaire.

Comme l'a déclaré la Présidente Dilma Rousseff durant le débat général (voir A/67/PV.6), la diplomatie et le dialogue ne sont pas uniquement notre meilleure option :

ils sont notre seule option. Nous condamnons de nouveau toute violence et nous réitérons notre appel aux parties afin qu'elles déposent les armes et qu'elles participent aux efforts de médiation entrepris par le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, que nous devons appuyer non seulement par la parole, mais également, et surtout, par des actes.

Nous réitérons notre appui aux aspirations légitimes du peuple syrien et réaffirmons que le Gouvernement syrien est le principal responsable de la violence dont nous avons été témoins jusqu'à présent.

Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat et à la cessation de toute forme de violence, et nous rappelons que c'est avant tout aux autorités syriennes qu'il incombe de s'engager en faveur de ce processus. Les groupes d'opposition armée, en particulier ceux qui s'appuient de plus en plus sur un appui militaire et logistique extérieur, n'ont fait qu'élargir la portée de la tragédie syrienne.

Les vives préoccupations que nous inspire la Syrie ne doivent pas nous faire oublier la situation de plus en plus inquiétante qui règne dans les territoires palestiniens occupés. Le processus de paix est toujours dans une impasse dangereuse.

Bien qu'elles aient été condamnées par une écrasante majorité de la communauté internationale, les activités de colonisation menées par Israël se poursuivent sans relâche dans les territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, et font s'éloigner de plus en plus la perspective de voir appliquer la solution des deux États, ce qui va à l'encontre des décisions consensuelles prises par le Conseil.

Les graves problèmes financiers auxquels est actuellement confrontée l'Autorité palestinienne constituent non seulement de nouvelles menaces à la stabilité , mais elles mettent également au jour les limites évidentes du développement social, économique et institutionnel sous l'occupation israélienne.

Les actes de violence commis par certains éléments du côté palestinien doivent également être condamnés. Les bombardements et autres actes de ce type ne serviront pas la paix ni la stabilité et la prospérité futures. Les négociations sont le seul moyen d'aller de l'avant et de garantir le règlement de ce conflit, qui dure depuis beaucoup trop longtemps.

Cet organe ne doit pas renoncer aux responsabilités principales que lui a confiées la Charte des Nations Unies. Nous demandons de nouveau au Quatuor, qui est malheureusement devenu inopérant, d'établir des procédures de présentation au Conseil de rapports périodiques sur ses activités. La paix au Moyen-Orient concerne l'ONU dans son ensemble et ne saurait être externalisée.

Le Brésil est convaincu que seule une Palestine libre et souveraine sera en mesure de répondre aux besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité et de réaliser nos objectifs communs, à savoir l'instauration de la paix et de la stabilité politique dans la région. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre appui à l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que membre à part entière. À titre de mesure provisoire, nous ne manquerons pas d'appuyer l'octroi à la Palestine du statut d'État observateur.

Alors que je m'adresse au Conseil, le Ministre brésilien des affaires étrangères effectue une visite dans la région. Il se trouvait en Israël samedi et dimanche, et il est actuellement en Palestine. Le message qu'il transmet, en tant que chef de la diplomatie d'un pays où Juifs et Arabes, Syriens et Libanais vivent côte à côte en harmonie, est un message de paix fondé sur le respect du droit international, le dialogue et la diplomatie.

Je vais maintenant dire quelques mots sur le Liban. Le Brésil félicite le Gouvernement libanais et les dirigeants politiques des efforts qu'ils déploient pour maintenir la stabilité dans le pays en dépit des troubles auxquels est en proie la région.

Le Liban mérite notre appui actif et nos encouragements. À cet égard, le Brésil réaffirme son intention de continuer à prendre part aux activités du Groupe d'intervention navale de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue au Conseil au représentant du Pakistan, qui vient d'être nommé Ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je m'associe également à la déclaration que va prononcer l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran, qui s'exprimera au nom du Mouvement des pays non alignés.

Cela fait plus de 60 ans qu'Israël occupe les territoires palestiniens. À cause de cette occupation plus de 5 millions de Palestiniens sont devenus des réfugiés, qui ont été chassés de leurs terres et dont les maisons et les biens ont été volés. Ce sont eux qui veulent déterminer leur présent et leur avenir. Comme je l'ai dit, voilà plus de six décennies qu'Israël mène des activités de colonisation systématiques et commet de graves violations à grande échelle, notamment

des violations des droits de l'homme des générations passées et actuelles. Des violations de nos terres, du droit international humanitaire et de toutes les normes juridiques et éthiques internationales existantes ont été commises dans les territoires arabes occupés.

Depuis plus de 60 ans, le peuple palestinien attend l'occasion d'exercer son droit le plus fondamental, à savoir celui de créer un État souverain libre et indépendant sur la terre de ses ancêtres.

Depuis plus de 60 ans, Israël défie la légitimité internationale, menant avec arrogance ses politiques agressives afin de couper court à toute possibilité de rétablir la paix dans la région. Cette situation perdure grâce à l'assistance directe que lui fournissent un certain nombre de pays puissants qui siègent au Conseil ainsi que d'autres pays non membres du Conseil.

En dépit de tout cela, certains posent encore des questions naïves à la communauté internationale pour tenter de définir les contours du conflit arabo-israélien et de la question palestinienne. Cette naïveté fait penser aux tentatives faites au Moyen Âge pour déterminer le sexe des anges.

Les questions que je pose au Conseil sont donc les suivantes. Combien de décennies d'occupation des territoires arabes par Israël devront s'écouler avant que certains États n'admettent enfin qu'il faut agir sérieusement pour mettre fin à cette occupation abjecte? Combien doit-il y avoir de victimes palestiniennes, syriennes, libanaises et 'autres pour que ces États soient convaincus de l'existence d'une tragédie à laquelle il faut mettre fin? Combien d'autres colonies de peuplement faut-il construire sur les territoires arabes occupés? Combien de murs de séparation faut-il encore bâtir sur les territoires occupés? Et combien de lieux saints islamiques et chrétiens doivent encore être profanés avant que ces mêmes États se réveillent et mettent enfin fin aux crimes commis par Israël? Les rapports soumis par des dizaines de commissions d'enquête, de missions d'établissement des faits et de groupes de sages au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme et aux institutions spécialisées de l'ONU pendant les décennies d'occupation israélienne ne suffisent-ils pas à faire connaître l'ampleur de l'agression et des actes de terrorisme commis par Israël contre les États et les peuples de la région? Plus de 1 000 résolutions ont été adoptées par l'Organisation et ses institutions spécialisées appelant à mettre fin à l'occupation israélienne et condamnant les violations graves et systématiques des droits de l'homme. Tout cela n'a-t-il pas été suffisant pour que ces États soient embarrassés de fournir un appui militaire, économique et politique illimité à Israël ou pour les contraindre à mettre fin à l'appui illégal qu'ils apportent à Israël, lui permettant de poursuivre ses crimes contre les territoires arabes occupés? Toutes ces questions s'adressent aux pays qui appuient Israël et qui n'ont de cesse de prétendre qu'ils sont en faveur de l'application du droit international, de la lutte contre le terrorisme et du maintien de la crédibilité de l'ONU et de l'inviolabilité des droits de l'homme.

Au cours de la présente séance ce matin, nous avons entendu un certain nombre de représentants d'États qui appuient Israël nous expliquer la position de leurs pays relativement aux droits de l'homme, au droit international et à la paix dans notre région. Certains d'entre eux en ont même oublié la question inscrite aujourd'hui à notre ordre du jour.

L'amère réalité est qu'une partie de notre territoire se trouvant dans le Golan syrien, que nous aimons particulièrement, est occupée depuis 45 ans maintenant, malgré l'adoption à la majorité par le Conseil de sécurité de la résolution 497 (1981) déclarant que l'annexion du territoire syrien occupé depuis 1967 dans les hauteurs du Golan est nulle et non avenue et sans fondement juridique. Le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité et faire réellement face à cette réalité et appliquer la résolution 497 (1981) ainsi que les autres résolutions pertinentes qu'il a adoptées. Nous disons cela car notre inaction à cet égard, qui se poursuit depuis des décennies, confirme l'existence d'interprétations sélectives et exceptionnelles parmi les membres du Conseil s'agissant d'appliquer les résolutions concernant Israël.

Les représentants du Secrétariat sont avant tout chargés d'exécuter leurs mandats en informant périodiquement le Conseil de manière transparente et claire des violations commises par la puissance occupante, Israël, dans le Golan arabe syrien occupé. Nous fournissons systématiquement des informations sur ces violations au Secrétaire général, les plus récentes d'entre elles datant de l'enlèvement de citoyens syriens du côté syrien de la ligne de cessez-le-feu. Outre cela, Israël a effectué des manœuvres militaires agressives de grande envergure dans le Golan syrien, semblables à celles menées auparavant contre la Syrie.

Le Conseil vient d'entendre le représentant d'Israël proférer une menace claire selon laquelle son pays est en train de se préparer activement à une guerre dans la région. Ceux qui prétendent hypocritement défendre les droits des Syriens pendant ces périodes difficiles ne peuvent pas simplement feindre d'ignorer que le peuple syrien a le droit de récupérer ses terres occupées. Ils ne peuvent pas non plus fermer les yeux sur la tragédie et les souffrances des Syriens assujettis à l'occupation israélienne dans le Golan occupé. Ceux qui prétendent défendre le peuple syrien ne peuvent pas négliger

à dessein la construction en cours de colonies de peuplement dans le Golan syrien et d'un mur d'apartheid à l'est de la ville occupée de Majdal Shams.

Le refus d'Israël de remettre les cartes des champs de mines aux organisations internationales est inexcusable car les armes à sous munitions et les mines posées par Israël dans le Golan ont tué 726 Syriens, parmi lesquels 227 enfants. Les derniers décès sont survenus le 4 octobre 2012 lorsque deux enfants syriens de moins de 10 ans sont morts des suites des blessures subies dans l'explosion d'une mine israélienne abandonnée dans le Golan syrien.

Il est tout à fait surprenant de voir ceux qui prétendent rechercher la sécurité et la stabilité dans la région faire semblant d'ignorer absolument la menace que fait peser Israël sur la paix et la sécurité régionales et internationales en attisant les flammes de la guerre contre les pays de la région et en s'employant à entraîner sans relâche ses alliés dans cette guerre. Comment certains États peuvent-ils rester silencieux face à l'acquisition par Israël de l'arme nucléaire et à sa décision de demeurer en dehors du cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires?

Conscients qu'Israël continue de refuser de participer à la Conférence internationale qui se tiendra le mois prochain en vue de débarrasser la région du Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive, nous rappelons au Conseil que la Syrie continue d'être favorable à la création de cette zone exempte d'armes nucléaires. Notre position est conforme à l'initiative prise par mon pays en 2003 – lorsque nous siégions au Conseil de sécurité – de libérer la région de tous types d'armes de destruction massive, en premier lieu les armes nucléaires. Comme le sait le Conseil, c'est ceux-là mêmes qui avaient empêché l'heureux aboutissement de cette initiative qui évoquent aujourd'hui les dangers que représentent les armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Enfin, je me vois une fois de plus dans l'obligation de mettre le Conseil en garde contre les tentatives frénétiques que font certaines délégations soutenant le maintien de l'occupation israélienne des territoires arabes d'affaiblir les références historiques bien connues associées à ce point de l'ordre du jour sur le Moyen-Orient en ajoutant de nouvelles questions au débat afin d'écarter les délibérations du Conseil de sécurité de l'objectif principal qui avait motivé l'inscription de ce point à l'ordre du jour, à savoir mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981) du Conseil de sécurité. Aussi, je ne répondrai pas aux revendications sans fondement et aux allégations brandies contre mon pays par certaines délégations au cours de cette séance. Je ne répondrai pas à ce langage peu diplomatique qui n'a pas sa place dans cette enceinte.

Nous devons mettre un terme aux menées contre lesquelles nous avons mis en garde Arabes comme non arabes et veiller à ce que le Conseil ne s'enlise pas dans des manœuvres qui réduiraient à néant la raison d'être du point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis. Tout cela ne ferait que servir les desseins d'Israël et de ceux qui le protègent. Nous savons que nous pourrions avancer de nombreux arguments pour réfuter les allégations brandies par ceux-là même qui n'ont épargné aucun effort pour intensifier la crise syrienne et faire échec à tout règlement pacifique. En violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies et à la faveur d'une immixtion dans les affaires intérieures de la Syrie, ils ont essayé de prendre en otage les droits du peuple syrien, de le priver de son droit de décider librement de son propre avenir et de son propre système politique tout en faisant leur possible pour faire échec à toute tentative de mise en place d'un dialogue national ouvert à tous.

Cette ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la Syrie nous empêche de mettre en place un dialogue national et de parvenir à la réconciliation, ce qui nous permettrait d'édifier une Syrie de tous les Syriens pour tous les Syriens. Par ailleurs, ces mêmes pays sapent la souveraineté de mon pays en encourageant le terrorisme, en apportant tous types d'appui logistique, financier et politique aux groupes armés en Syrie, en leur fournissant des armes, en recrutant des terroristes, des terroristes étrangers, et en en facilitant le transit vers la Syrie.

Le plus grand paradoxe ici est que le Conseil de sécurité a su apporter la réponse qui convient à la situation au Mali – ce dont nous le remercions – , que tous les membres du Conseil sont tombés d'accord pour tenir tête au terrorisme et à l'extrémisme qui fait rage dans le nord du Mali aujourd'hui, mais que, s'agissant du même type de terrorisme que celui que l'on trouve au Mali, certains membres du Conseil ont décidé de répondre d'une manière très différente quand il s'agit de mon pays, la Syrie, et du terrorisme provenant des pays voisins. Où l'on voit les deux poids deux mesures qui sont appliqués. J'exhorte les membres du Conseil à réfléchir à cette question.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il y a encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste pour cette séance. Je propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 55.